



Retrouvez également le rapport annuel
du CEA sur **www.cea.fr**

Sommaire

RAPPORT DE GESTION

Exécution budgétaire	p. 4
Ressources	p. 4
Dépenses.....	p. 6
Effectifs.....	p. 7
Perspectives 2025 du budget du CEA.....	p. 8
Gestion des achats	p. 9

COMPTES ANNUELS

Faits marquants de l'exercice	p. 12
Évènements post-cloture	p. 14
États financiers	p. 14
Compte de résultat	p. 14
Bilan	p. 16
Notes annexes aux États financiers	p. 18

Rapport de gestion

1. Exécution budgétaire

Le solde de gestion 2025 est positif de +316 M€ sur le secteur civil et négatif de -149 M€ sur le secteur défense.

	2024	Budget 2025	2025	Évolution 2025/2024 %
Secteur civil				
Total ressources	3 491	3 447	3 584	+ 3
Total dépenses	3 302	3 657	3 374	+ 2
Solde des flux civil - défense	- 64	- 98	- 106	+ 66
Total dépenses sur programmes civils	3 238	3 559	3 268	+ 1
SOLDE DE GESTION CIVIL	253	- 112	316	+ 25
Secteur défense				
Total ressources	2 954	2 932	2 986	+ 1
Total dépenses	2 937	2 835	3 028	+ 3
Solde des flux civil - défense	64	98	106	+ 66
Total dépenses sur programmes défense	3 001	2 932	3 134	+ 4
SOLDE DE GESTION DÉFENSE	- 47	0	- 149	ns

(en millions d'euros)

2. Ressources

En 2025, les ressources de l'Établissement CEA s'élèvent à 6 569 M€. Ces ressources sont en augmentation de + 125 M€ (soit + 2 %) par rapport à 2024.

La hausse des ressources du CEA entre 2024 et 2025 résulte des évolutions suivantes : i) une diminution des subventions versées par l'État (- 3,7 M€) et la fin des subventions versées par le programme d'investissement d'avenir au titre du projet de Réacteur Jules Horowitz (RJH) conformément au rééchelonnement du versement des crédits validé avec l'ANR (- 26,6 M€) ; ii) une hausse des recettes externes (+ 287,1 M€, dont + 325 M€ au titre du projet RJH) ; iii) une diminution du solde de gestion des années antérieures hors fonds dédiés (- 100,8 €) ; iv) une baisse de la ressource du fonds dédié aux obligations de fin de cycle (- 30,3 M€), du fonds ECS (Évaluation Complémentaire de Sureté) (- 2,2 M€) et une hausse du fonds transition numérique (+ 5,4 M€). La subvention civile (hors fonds dédié) représente 37 % des ressources civiles et la subvention défense 97 % des ressources défense.

	2024		2025		Évolution 2025/2024 %
	en M€	%	en M€	%	
Secteur civil					
Subvention hors Investissements d'avenir et hors ITER	1 316	38	1 191	33	- 10
Subvention ITER	60	2	143	4	+ 138
Subvention sur Investissements d'Avenir	27	1	0	0	- 100
Recettes externes	1 022	29	1 328	37	+ 30
Fonds dédiés assainissement civil et défense	740	21	697	19	- 6
Fonds Transition Numérique	16	0	22	1	+ 33
Mobilisation de fonds ECS*	9	0	7	0	- 25
Solde année N-1	301	9	196	5	- 35
TOTAL CIVIL	3 491	100	3 583	100	+ 3
Secteur défense					
Subvention	2 847	96	2 882	97	+ 1
Recettes externes	49	2	30	1	- 39
Fonds dédiés assainissement défense	110	4	121	4	+ 10
Solde année N-1	- 52	- 2	- 47	- 2	- 9
TOTAL DÉFENSE	2 954	100	2 986	100	+ 1

* ECS : Évaluations complémentaires de sûreté

a. Évolution de la subvention de l'État

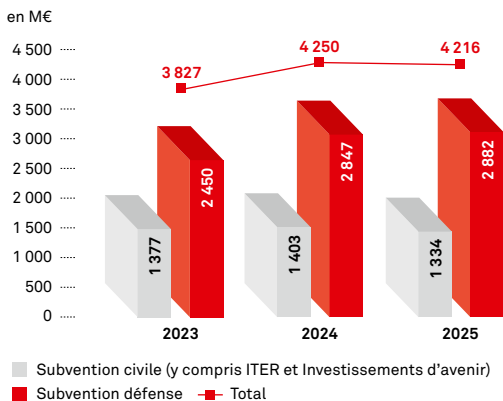
Secteur civil :

La diminution de la subvention - 69 M€ de la subvention entre 2024 et 2025 se décompose de la manière suivante :

- une diminution de - 1 25,1 M€ sur la subvention de l'État hors investissements d'avenir et hors ITER,
- une hausse de + 83 M€ sur la subvention ITER,
- une baisse de - 26,6 M€ des crédits au titre du PIA sur le projet RJH conformément au rééchélonnement du versement des crédits validé avec l'ANR en 2022.

Secteur défense :

La légère hausse de la subvention de + 1 % entre 2024 et 2025 suit les besoins correspondant aux phases d'avancement des projets du secteur défense.



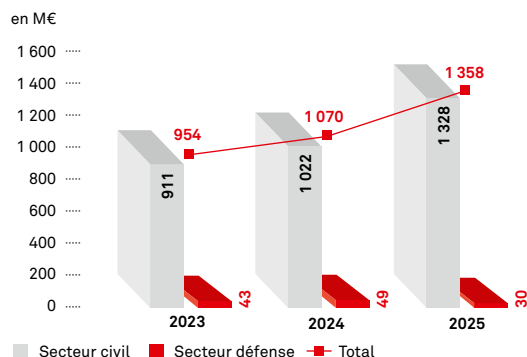
b. Évolution des recettes externes par secteur

Les recettes externes du CEA augmentent de + 287,1 M€ entre 2024 et 2025, dont + 306 M€ sur le secteur civil et - 18,9 M€ sur le secteur défense.

Pour mémoire, les recettes externes regroupent les financements en provenance des industriels, des collectivités territoriales, de l'Union européenne, des fonds incitatifs nationaux, des programmes France 2030 et investissements d'avenir (à l'exception de ceux dont le CEA est l'opérateur direct) et des autres organismes de recherche, ainsi que les autres produits (cessions, produits financiers).

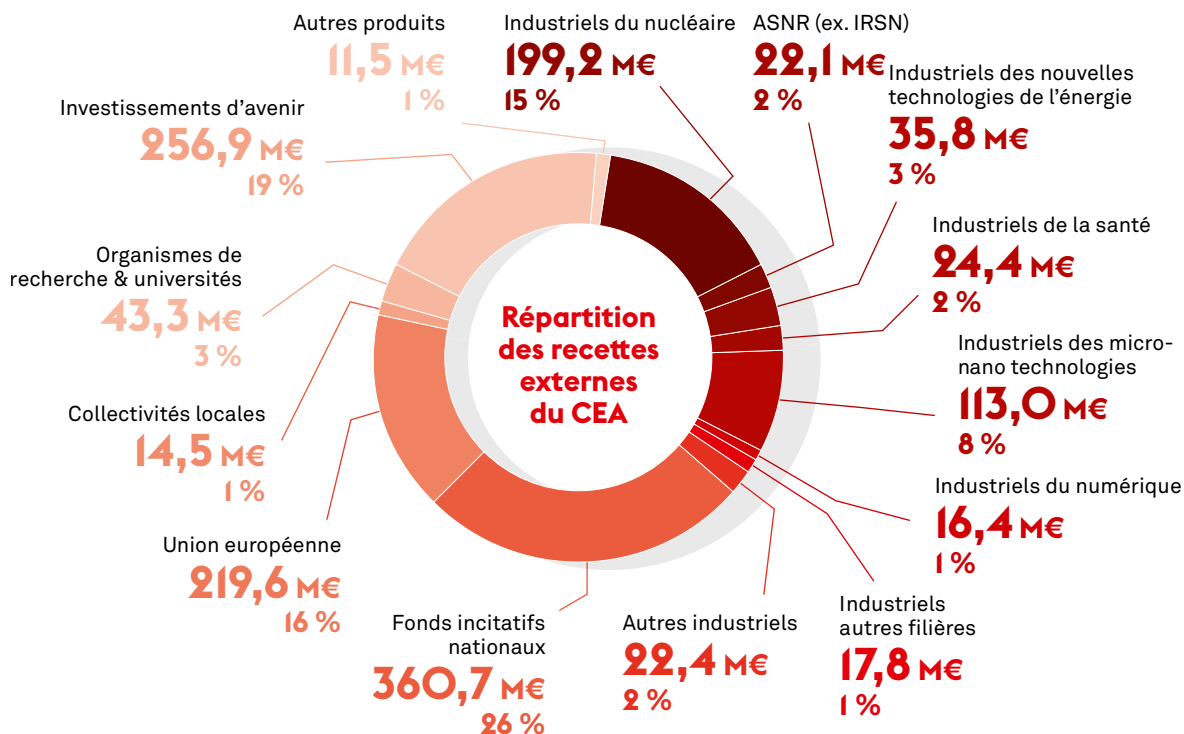
Les recettes d'origine industrielle augmentent globalement de + 77,6 M€ (+ 22 %) entre 2024 et 2025, dont - 18,1 M€ sur les activités du secteur Défense et + 95,8 M€ pour le Civil (dont 85 M€ de contribution exceptionnelle d'EDF sur le projet RJH).

Les recettes institutionnelles progressent de + 209,5 M€, dont i) une hausse des recettes en provenance de l'Union européenne (+ 53,4 M€) et des recettes issues des fonds incitatifs nationaux (+ 252 M€, dont + 240 M€ de taxe INB affectée au projet RJH) ; ii) ; une baisse du programme France 2030 (- 19,5 M€) iii). Une diminution des autres produits (- 54,4 M€ en raison du versement en 2024 d'un dividende exceptionnel de Technicatome non reconduit en 2025) ; iv) une baisse des financements des collectivités locales (- 17,2 M€) et des organismes de recherche et universités (- 5,7 M€).



c. Recettes externes par partenaire

Les recettes externes se répartissent entre partenaires institutionnels (67,6 %), partenaires industriels (31,6 %) et autres produits (0,8 %).



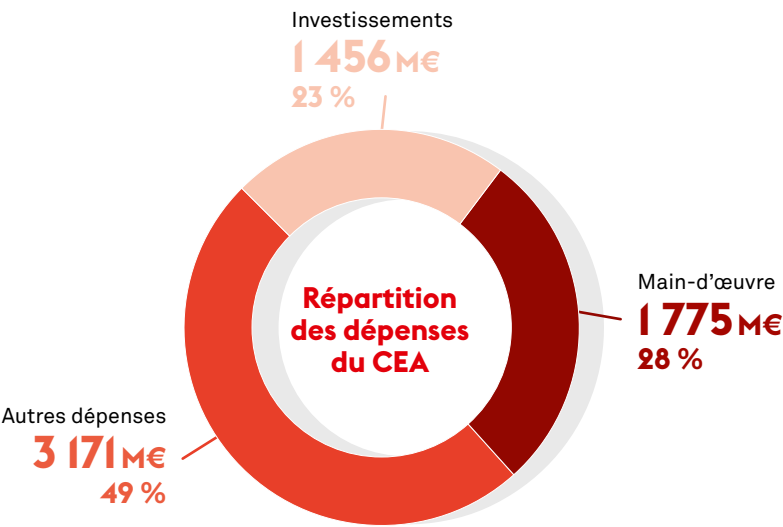
3. Dépenses

En 2025, les dépenses du CEA s'élèvent à 6 402 M€, soit une augmentation de + 163,6 M€ par rapport à 2024. Cette augmentation s'explique par la hausse des dépenses pour + 133,7 M€ sur le secteur défense et + 29,9 M€ sur le secteur civil.

Cette évolution se décompose de la manière suivante :

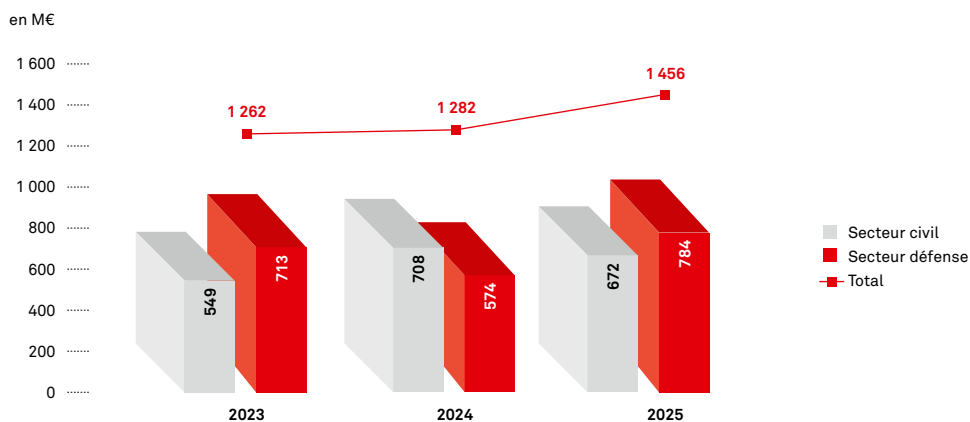
- une augmentation de **+ 122,4 M€ des dépenses du secteur défense hors fonds dédiés**, cohérente avec l'avancement des programmes de la direction des applications militaires,
- une augmentation de **+ 27,9 M€ des dépenses du secteur civil hors fonds dédiés**, qui se décompose de la manière suivante : i) + 45,2 M€ sur le projet RJH, en cohérence avec l'avancement du projet ; ii) -83 M€ sur le projet ITER en cohérence avec les ressources allouées ; iii) + 22,8 M€ sur les très grandes infrastructures de recherche en lien avec les compléments de financement accordés en 2025 au titre de la LPR Equipement ; iv) - 12,8 M€ sur les autres programmes de R&D ; v) - 121 M€ sur le soutien général, le patrimoine et l'A&D (hors fonds dédiés) ; vi) + 10,7 sur la dosimétrie passive , activité intégrée au CEA en 2025,
- Une hausse de **+ 13,2 M€ des dépenses d'assainissement-démantement financées par le fonds dédié**.

	2024		2025		Évolution 2025 / 2024 %
	en M€	%	en M€	%	
Secteur civil					
Main-d'œuvre	1 272	39	1 321	40	+ 4
Investissements	708	22	672	21	- 5
Autres dépenses	1 321	41	1 381	42	+ 5
Solde des flux civil - défense	- 64	- 2	- 106	- 3	+ 66
TOTAL CIVIL	3 238	1	3 268	100	1
Secteur défense					
Main-d'œuvre	449	15	454	14	+ 1
Investissements	574	19	784	25	+ 37
Autres dépenses	1 914	64	1 790	57	- 7
Solde des flux civil - défense	64	2	106	3	+ 66
TOTAL DÉFENSE	3 001	100	3 134	100	+ 4



Concernant la structure des dépenses, la part des « Autres dépenses » (- 2,3 %) est en diminution en 2025 par rapport à 2024 et celle de la MO (+ 0,1 %) est relativement stable. À l'inverse, la part des dépenses des investissement (+ 2,2 %) est en hausse.

Investissements

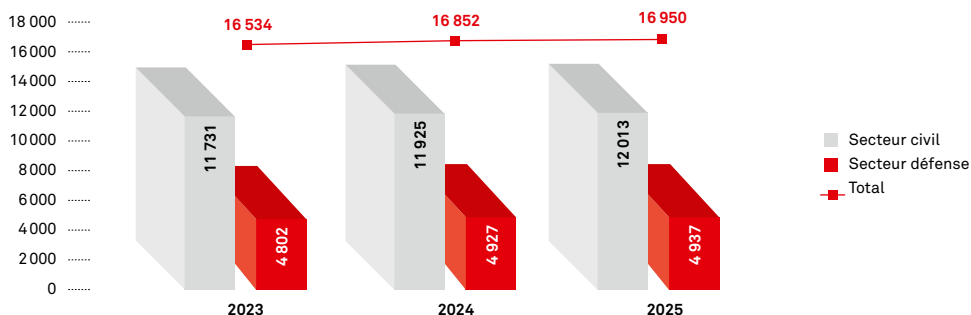


4. Effectifs

a. Évolution des effectifs par secteur

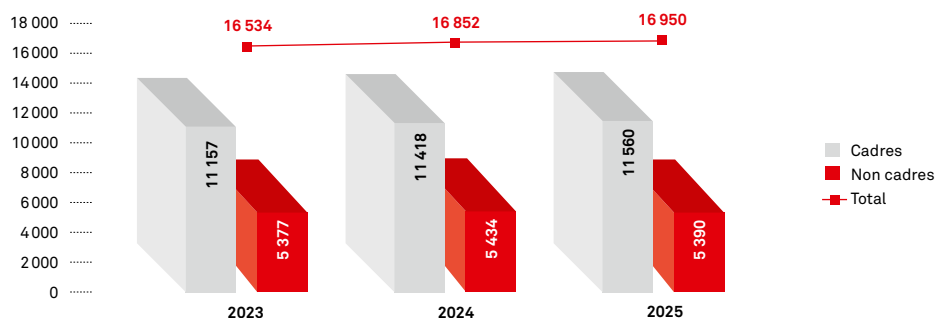
Les effectifs du CEA s'élèvent à 16 950 ETPT en CDI en 2025, dont 12 013 pour le secteur civil et 4 937 pour le secteur défense.

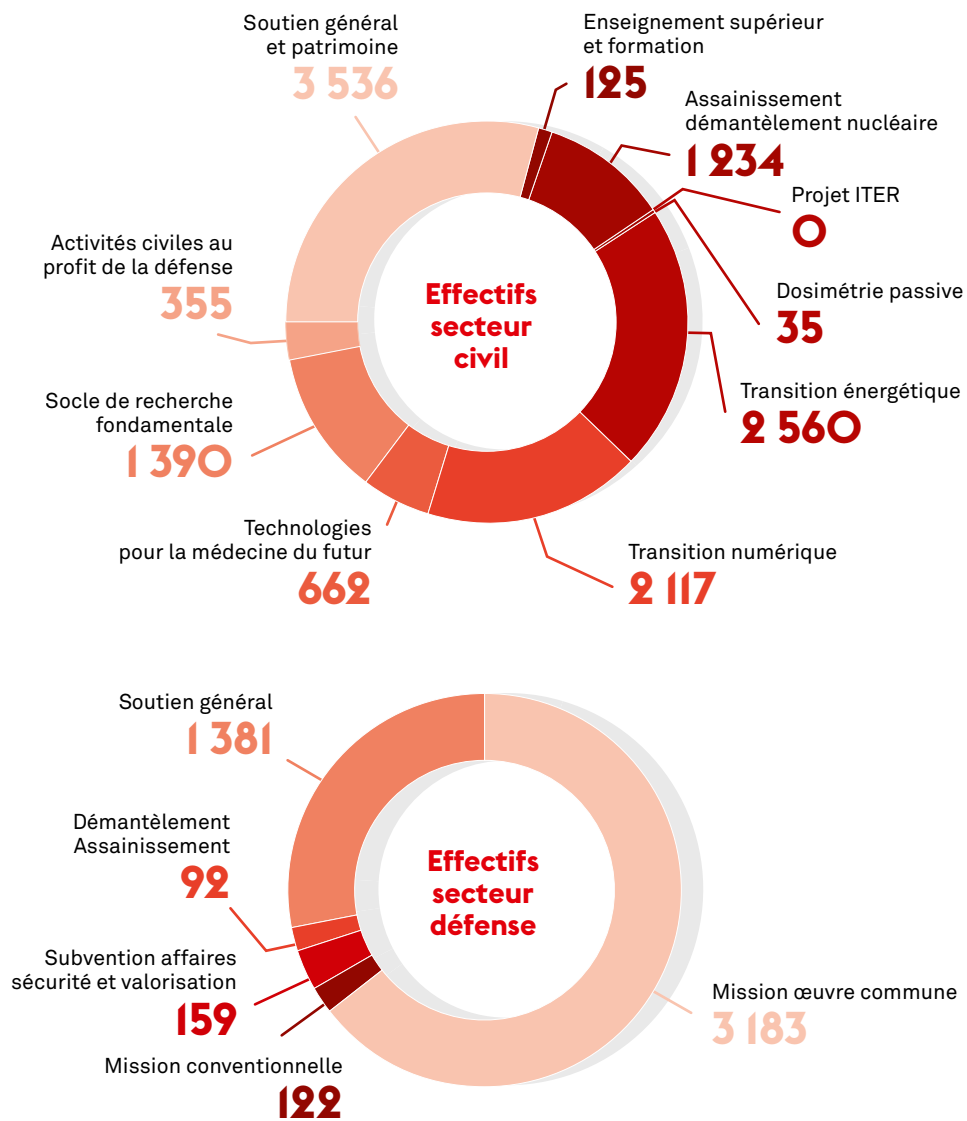
La progression globale de +98 ETPT par rapport à 2024 se décompose en une évolution de +88 ETPT sur le secteur civil et sur +10 ETPT sur le secteur défense.



b. Évolution des effectifs par statut

La part des effectifs des cadres s'établit à 68,2 % des effectifs, en légère progression par rapport à 2024 (+0,4 %).





5. Perspectives 2026 du budget du CEA

Les ressources du budget 2026 du CEA sont en hausse par rapport au budget 2025 : + 8,5 %.

La subvention de l'État inscrite au budget 2026, représente 67 % des ressources totales et une hausse de 13,3 % par rapport au budget 2025.

Les recettes externes sont prévues en hausse de 14 % par rapport au budget 2025, dont + 11,9 % sur le secteur civil et + 77,8 % sur le secteur défense en cohérence avec l'avancement des projets du secteur Défense.

Sur le secteur civil l'évolution résulte i) de la hausse des recettes externes liés au projet RJH (+ 166,9 M€) ; ii) d'une diminution des autres recettes externes (- 34,8 M€), qui résulte de la diminution des recettes institutionnelles (- 52 M€) autres produits (- 0,3 M€) et d'une augmentation des recettes industrielles (+ 17,6 M€).

Le fonds dédié représente 11,2 % des ressources totales du CEA.

Les dépenses hors fonds dédié sont en hausse entre les budgets 2026 et 2025, avec une diminution de - 79,5 M€ (- 2,8 %) sur le secteur civil, et une hausse de 734,2 M€ (+ 26,1 %) sur le secteur défense, en lien avec l'avancement prévu des projets.

Les effectifs du soutien général sont en légère augmentation par rapport au budget 2025 : - 0,3 % sur le secteur civil et + 0,4 % sur le secteur défense par rapport au budget 2025.

La progression des effectifs de l'ensemble du CEA : + 0,04 % sur le secteur civil et + 0,6 % sur le secteur défense est cohérente avec le plafond d'emplois du CEA.

6. Gestion des achats

En tant qu'opérateur de l'État, le CEA est soumis, pour la réalisation de ses achats, aux principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des opérateurs économiques et de transparence des procédures, posés par le droit communautaire (directive n° 2014/24/UE du 26 février 2014) et transposés en droit français. Ces principes visent à assurer l'efficacité des actes d'achat et le bon emploi des fonds publics sachant que, depuis plusieurs années, plus de la moitié du budget du CEA est consacrée à ses achats. En 2025, le CEA a notifié environ 109.000 actes d'achat pour un montant total cumulé de 4,51 milliards d'euros HT, l'équivalent de 3,85 milliards ayant été effectivement livrés dans l'année.

La Direction des achats et des partenaires stratégiques du CEA s'inscrit également dans une relation constructive avec la Direction des achats de l'État (DAE). Le CEA contribue notamment à la performance achat des établissements publics consolidée annuellement par la DAE.

• Politique achat et optimisation des processus

Dans le cadre de sa politique de sous-traitance, la DAPS a décliné en lien avec les directions du CEA, une politique achat qui s'appuie sur quatre piliers principaux dans une logique « qualité/coûts/délais » : la recherche de la performance, l'utilisation des marchés cadres nationaux ou locaux, la déclinaison d'une démarche d'achats responsables et la mise en œuvre d'un processus éthique strict basé sur le principe de « zéro tolérance ».

En complément, avec le concours de la Direction Interministérielle de la Transformation Publique (DITP), des documents clairs et synthétiques ont été mis à disposition de tous les prescripteurs techniques à la fin du second semestre 2025 afin de leur présenter une vision simple et pratique du processus achat. Cette démarche d'optimisation des processus s'est matérialisée par la production d'un guide permettant de comprendre l'essentiel des règles achat au CEA, de supports visuels sur les rôles et responsabilité à chaque étape du processus achat, d'un e-learning portant sur la rédaction des cahiers des charges et sur la mise en œuvre de fiches pratiques ciblées sur les petits achats de moins de 40.000 € HT.

Cette démarche d'optimisation des processus a par ailleurs démontré l'intérêt du déploiement d'une solution IA dans les achats. Un prototype a été réalisé sur la mise en œuvre d'opérations simples

et récurrentes et a permis de cibler les points d'amélioration à instruire dans le cadre d'une opération de plus grande ampleur. L'objectif visé consiste à apporter un soutien aux acheteurs dans la déclinaison des processus de mise en concurrence les plus chronophages.

Pour la réalisation de ses programmes souvent complexes, le CEA s'attache à progresser dans l'élaboration de ses marchés en anticipant notamment les aléas, endogènes ou exogènes, qui peuvent impacter leur exécution. Cette démarche basée sur la mise en œuvre d'analyses de risques vise à mettre en place des solutions contractuelles différentes et attachées au cas d'espèce, afin de réduire le recours aux avenants et d'améliorer la maîtrise des délais et des coûts à terminaison. Des échanges bilatéraux avec les principaux acteurs dans le domaine de l'assainissement-démantèlement ont été engagés pour identifier, dans la continuité des travaux menés par le GIFEN (Groupement des industriels français de l'énergie nucléaire) ou le pôle de compétitivité Nuclear Valley, des pistes d'amélioration ou d'innovation contractuelles. Dans ce cadre, une attention particulière a été portée à la question du juste équilibre à trouver entre les délais de mise en place des évolutions contractuelles dans les marchés complexes et la préservation de la trésorerie des fournisseurs.

• Évolution réglementaire et contrôle des marchés

Le cadre réglementaire auquel sont soumis les achats du CEA est constitué par le Code de la commande publique et ses textes d'application (arrêtés et avis). Ce corpus de règles applicables a connu une évolution majeure en 2024, avec la promulgation de la loi du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire.

Cette loi impose de passer certains marchés CEA sous l'empire du Livre V du code jusqu'alors principalement réservé aux marchés en lien avec la dissuasion nucléaire. Elle apporte de réelles souplesses et opportunités en termes de consultation et de passation des contrats de la commande publique lorsqu'ils ont un lien avec un projet nucléaire en préservant cependant une exigence générale de bon emploi des fonds publics.

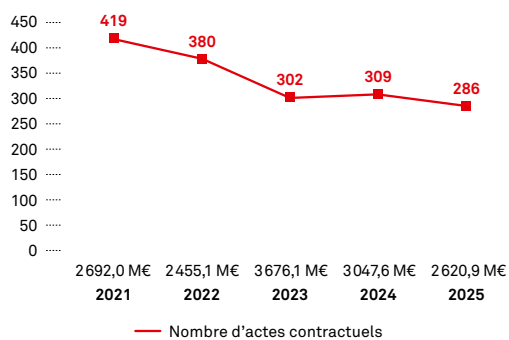
Entre l'entrée en vigueur de la loi et le 1^{er} octobre 2025 (première période sur laquelle les données agrégées son disponibles), le CEA a conclu 352 marchés en

application du Livre V. Ces marchés représentent 27 % du total des marchés conclus sur la même période en nombre et environ 39 % en valeur pour un montant cumulé de l'ordre d'1 milliard d'euros. Les centres civils CEA les plus concernés par ce régime sont les centres de Marcoule et de Cadarache.

En termes de contrôle, une Commission consultative des Marchés (CcM), instance indépendante du CEA, a été instituée par un arrêté du 6 décembre 1952 modifié. Cette commission examine, à partir de certains seuils actualisés par arrêté modificatif en février 2023, les projets de marchés ou accords-cadres les plus importants du CEA et établit un rapport annuel d'activité transmis au Conseil d'administration.

En 2025, le Président de la Commission consultative des Marchés a été saisi, dans le cadre d'un examen *a priori* (avant notification) de 286 actes contractuels pour un montant de 2,6 milliards d'euros HT. Le relèvement des seuils CcM en cours d'année 2023 a permis de diminuer sensiblement le nombre de dossiers présentés à la sélection du Président préalablement à leur notification. Il convient néanmoins de préciser que les marchés dits « évocables » et présentés au Président postérieurement à leur signature représentent pour 2025 491 actes contractuels pour un montant total cumulé de 416,1 millions d'euros HT.

Évolution du nombre d'actes contractuels soumis avant signature à la CcM



Par ses avis et ses recommandations, la CcM contribue à faire progresser l'efficacité des achats du CEA et la qualité des procédures mises en œuvre dans la passation de ses marchés, étant précisé qu'en 2025 aucun avis défavorable n'a été rendu par la commission. Cette absence d'avis défavorable peut légitimement s'apprécier comme le reflet de la qualité d'ensemble de la fonction achat au sein du CEA et du professionnalisme de ses services.

• Évolution des conditions économiques

Après plusieurs années successives de crises, les années 2024 puis 2025 marquent un retour à la normale en termes d'évolution des conditions économiques des marchés du CEA avec des fluctuations des principales références utilisées dans les clauses contractuelles de variation des prix relativement modérées par rapport aux années précédentes. Les formules de révision des prix constituées d'indices / index intégrées dans les marchés permettent généralement à ces derniers de suivre la conjoncture économique dès lors qu'elles sont bien proportionnées et représentatives des coûts liés à l'objet dudit marché.

Depuis 2022, la DAPS assure un suivi annuel des indices/index les plus utilisés au CEA. Pour l'année 2025 il est observé en synthèse des tendances bien distinctes selon la nature des prestations :

- les matières premières affichent des inflexions disparates. D'un côté, on constate des baisses hétérogènes comprises entre -0,08 % et -8,22 % (notamment pour les demi-produits en aluminium et les produits en aciers inoxydables) ; de l'autre, certains matériaux repartent à la hausse, avec des augmentations respectives de 1,29 % pour les produits sidérurgiques et de 1,86 % pour l'aluminium brut,
- les frais et services divers (FSD) confirment des baisses claires et régulières sur l'année, dont la variation se situe entre -2,42 % (FSD 3) et -6,11 % (FSD 1),
- la production de l'industrie (MIG) est orientée à la baisse. Si le recul du MIG NCAG reste modéré (-0,26 %), celui du MIG EBIQ s'avère bien plus significatif avec une chute de -4,58 % sur l'année,
- Les indices de prix dans le secteur du bâtiment et des travaux publics présentent des évolutions hétérogènes. Si l'indice Étanchéité (BT53) poursuit une tendance baissière amorcée il y a maintenant trois ans, l'événement marquant concerne l'Index général tous travaux (TP01) qui enregistre en 2025 sa première baisse depuis cinq ans.

À l'inverse, le secteur intellectuel et la main-d'œuvre restent les seuls véritables moteurs d'augmentation continue :

- l'indice SYN REV (ingénierie, services informatiques) continue de croître (+2,35 %),
- Les indices de main-d'œuvre (ICHTrev-TS) suivent cette même dynamique avec une hausse stable comprise entre +0,85 % et +1,82 % sur l'année.

Cette croissance stable et particulièrement linéaire s'explique par la structure même de ces indices, composés en très grande majorité du coût du travail (salaires bruts et charges patronales). Contrairement aux matériaux ou à l'énergie, soumis à la forte volatilité des marchés mondiaux, les salaires évoluent de façon « encliquetée » (à la hausse uniquement) par le biais des revalorisations légales (SMIC) et des négociations annuelles obligatoires (NAO). Ces mécanismes répercutent l'inflation générale avec un effet de latence, lissant ainsi la courbe de ces indices sur le long terme sans retour en arrière possible.

Afin d'observer la tendance de fond, l'analyse des taux de variation sur cinq ans révèle des écarts majeurs accumulés depuis la période de référence de 2021 :

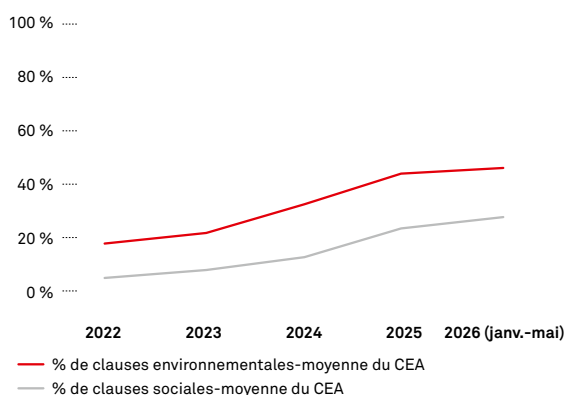
- malgré les baisses observées en 2024 et 2025, les matières premières conservent l'inflation cumulée la plus forte sur cinq ans (plus de + 62 % pour l'aluminium brut et + 56 % pour les demi-produits en aluminium),
- les FSD ont absorbé une hausse globale de l'ordre de + 21 % à + 29 % sur cinq ans,
- la main-d'œuvre et les indices de la construction (BT) affichent quant à eux une croissance linéaire et ininterrompue, se traduisant par une hausse cumulée très homogène, de l'ordre de + 15 % à + 17 % sur cinq ans (ex : + 16,87 % pour le BT01 et + 16,93 % pour le SYN REV).

• Achats responsables

En 2025, le CEA s'est doté d'une nouvelle politique achat responsable associée à un nouveau schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER). Cette refonte a permis de redéfinir les actions prioritaires en vue d'atteindre les objectifs de la loi Climat et Résilience dont les exigences majeures entrent en vigueur en août 2026, et de prendre en compte de nouveaux objectifs de développement durable tels que la décarbonation et la politique environnementale. Les premiers résultats du SPASER en 2025 montrent

une évolution croissante mais modérée (voir figure ci-dessous) des deux principaux indicateurs. Il est néanmoins constaté une performance plus importante de ces mêmes indicateurs pour les marchés du CEA les plus significatifs en montant et relevant par définition de la Commission consultative des marchés (75 % comportent une clause environnementale et 49 % une clause sociale à fin 2025).

Évolution du nombre de marchés (≥ 40k€) comportant des considérations environnementales et sociales



Dans le cadre de sa contribution au service de la compétitivité de la France, au travers du développement technologique et du transfert de connaissances, compétences et technologies vers l'industrie, le CEA cherche aussi à promouvoir la notion de développement durable et les capacités d'innovation de ses partenaires en ouvrant autant que possible ses marchés aux PME-PMI. Le CEA achète en très grande majorité auprès de fournisseurs français (85 % des plus de 12.311 fournisseurs sollicités pour les achats 2025). Près de 63 % de nos fournisseurs sont des PME dont 59 % sont françaises. En 2025 le CEA a ainsi confié 14 % de ses dépenses à des PME, pour un montant de l'ordre de 543 M€.

Comptes annuels

I. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'année 2025 revêt une dimension symbolique et stratégique particulière pour le CEA qui célèbre ses 80 ans d'existence. Fondé en 1945 pour répondre aux grands enjeux scientifiques, énergétiques et de souveraineté de la France d'après-guerre, le CEA a, depuis, accompagné toutes les ruptures technologiques majeures du pays, du nucléaire civil aux technologies numériques, de la recherche fondamentale aux applications industrielles.

Cet anniversaire intervient dans un contexte mondial marqué par des tensions géopolitiques durables, une accélération des objectifs climatiques et une pression croissante sur les finances publiques, imposant aux organismes de recherche une capacité renforcée d'adaptation, de priorisation et de transformation.

L'année 2025 a également été marquée par une reconnaissance internationale majeure, avec l'attribution de prix Nobel à des travaux s'inscrivant dans des domaines au cœur des priorités scientifiques du CEA. Ces distinctions mettent en lumière l'importance des investissements de long terme dans la science fondamentale.

Les orientations fixées par le Contrat d'objectifs et de performance 2021-2025, confortées par le plan France 2030 et les décisions successives du Conseil de Politique Nucléaire ont confirmé la place du CEA sur l'ensemble des enjeux de souveraineté nationale. Malgré un contexte budgétaire contraint, le CEA maintient un haut niveau d'ambition scientifique et dans les domaines de transition énergétique, notamment nucléaire actuel et le nucléaire de demain, de la transition numérique, notamment avec le projet NextGen, en recherche fondamentale et sur les très grandes infrastructures de Recherche (IR³) pour lesquelles des moyens supplémentaires ont été alloués en 2025 au travers de la Loi de programmation pour la recherche dans son volet équipement.

Une nouvelle salle blanche de 2 000 m² a été inaugurée en janvier 2026, fruit de deux ans de travaux. Elle abritera environ 80 équipements de semi-conducteurs à la pointe de la technologie, complétant ainsi une base existante de plus de 700 pièces réparties sur son site. Le bâtiment est adapté à la fabrication de puces

microélectronique de 300 mm et aux exigences des technologies et équipements de processus de nouvelle génération. La ligne pilote FAMES s'inscrit dans le cadre de la réponse de l'UE à la loi européenne sur les puces électroniques (EU Chips Act), dont l'objectif est de faire mûrir les technologies microélectroniques avancées et de les transférer rapidement à l'industrie.

L'année 2025 marque une étape clé pour le RJH, avec une amélioration notable de la sécurité du chantier (- 20 % d'accidents par rapport à 2024) et une maîtrise renforcée du pilotage du projet. Les travaux de construction ont progressé conformément au planning optimisé visant une divergence fin 2032, avec un taux d'atteinte des jalons OTD de 82,5 %, supérieur à l'objectif fixé.

Des avancées significatives ont également été réalisées sur les programmes d'accompagnement, notamment la préparation de l'exploitation, le développement des dispositifs expérimentaux et la qualification des combustibles et matériaux.

Le CEA a poursuivi en 2025 son appui scientifique et technique aux industriels de la filière nucléaire (EDF, Orano, Framatome) et à l'ASNR. Quatre accords stratégiques majeurs ont été renouvelés, structurant la R&D sur les réacteurs de 2^e et 3^e générations, le cycle du combustible, la sûreté et le stockage des déchets.

Les travaux ont porté en priorité sur la prolongation de la durée de vie du parc, l'amélioration de la sûreté (accidents graves, séisme), l'innovation sur les combustibles (Full_Flex_Fuel) et le renforcement des capacités de simulation prédictive, avec notamment l'appui au démarrage de l'EPR de Flamanville 3.

Des résultats opérationnels importants ont été obtenus sur l'amont et l'aval du cycle, en soutien à Orano : amélioration de procédés industriels, pérennisation des usines de La Hague et de Malvési, et avancées notables sur le traitement-conditionnement des déchets. Les recherches sur le comportement à long terme des verres et combustibles usés ont renforcé les bases scientifiques de la démonstration de sûreté du stockage géologique.

Enfin, 2025 a vu la poursuite de l'accompagnement des startups du nucléaire innovant dans le cadre de France 2030, le maintien des compétences sur les réacteurs de 4^e génération, et l'élaboration d'une feuille de route stratégique sur la fermeture du cycle à l'horizon de la fin du siècle. Ces actions positionnent le CEA comme un acteur clé de l'innovation nucléaire européenne et internationale.

Ainsi, l'année 2025 confirme le CEA comme un acteur pivot de la transition énergétique, de la souveraineté technologique et de l'innovation scientifique, capable d'articuler recherche fondamentale, numérique, infrastructures de pointe et soutien opérationnel aux politiques publiques et à l'industrie.

Sur le plan budgétaire, l'année 2025 a été marquée par un contexte incertain qui s'est traduit par une période de services votés, puis par des réductions de subvention votées en Loi de finances initiale, avec notamment une réduction significative des crédits sur les activités duales (P191) et une baisse des crédits sur le P190. Par ailleurs, en complément de la taxe foncière, un nouveau risque lié à l'assujettissement à la taxe d'apprentissage est apparu en 2025 faisant peser une charge supplémentaire estimée à 8 M€ par an qui viendra peser sur l'équilibre budgétaire des directions de l'organisme.

La créance sur l'État qui permet d'assurer la couverture des passifs d'assainissement-démantèlement nés avant le 1^{er} janvier 2010 s'établit à 23 900,9 M€ à fin 2025 contre 23 049,8 M€ à fin 2024. Elle intègre principalement les effets (i) de la revalorisation aux conditions économiques 2025 et de la désactualisation des passifs du fonds ancien (+ 857,1 M€), (ii) du changement des hypothèses prévisionnelles d'inflation et d'actualisation (+ 105,1 M€), (iii) des crédits budgétaires versés par l'État (- 761,5 M€), (iv) des révisions de devis et d'échéanciers (+ 744,6 M€), v) de l'impact du coefficient de taxation forfaitaire (- 113,6 M€).

Les provisions relatives aux obligations de fin de cycle (ancien et nouveaux fonds) s'établissent à la clôture à 23 818,9 M€ contre 23 013,6 M€ à fin 2024. L'évolution des provisions de fin de cycle (+ 805,3 M€) provient (i) de la revalorisation aux conditions économiques 2025 et de la désactualisation des passifs (+864,6 M€), (ii) du changement des hypothèses prévisionnelles d'inflation et d'actualisation (+107,3 M€), sur la base d'un taux d'inflation prévisionnel de 1,96% contre 2,06% en 2024 et d'un taux d'actualisation nominal de 4,65% vs 4,78% en 2024, (iii) des révisions de devis et d'échéanciers de l'année (+ 745,8 M€), (iv) de la reprise correspondant aux travaux réalisés au cours de l'exercice (- 795,2 M€), (v) de l'impact du coefficient de taxation forfaitaire (- 113,6 M€), (vi) d'une reprise de provision complémentaire correspondant au retraitement de la part des recettes externes (- 4,0 M€).

À compter du 1^{er} janvier 2025, le CEA a intégré l'activité de dosimétrie passive précédemment assurée par l'IRSN, dans le cadre de la création de l'ASNR. Ce transfert s'est opéré en application des textes réglementaires encadrant la réorganisation des missions de radioprotection¹. L'opération a entraîné le transfert au CEA de l'ensemble des droits, obligations, contrats en cours, moyens matériels et humains attachés à cette activité.

Sur le plan comptable, cette reprise a donné lieu à :

- l'enregistrement des éléments d'actif et de passif transférés à leur valeur comptable nette,
- l'intégration des produits et charges afférents à cette activité dans les comptes de résultat de l'exercice,
- la mise à jour des conventions associées et des engagements hors bilan le cas échéant,
- la reprise des flux d'exploitation courants (facturation, engagements clients et fournisseurs, amortissements, etc.) et l'intégration des produits et charges afférents à cette activité dans le compte de résultat de l'exercice.

Cette opération s'inscrit dans un cadre normatif, sans incidence sur la continuité d'exploitation, et avec une pleine maîtrise des risques associés au transfert.

¹ Décret n°2024-1203 du 23 décembre 2024 (relatif au transfert des biens, droits et obligations de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire à l'État et au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives et modifiant les activités de ce dernier) et son arrêté d'application du 31 décembre 2024 (relatif au transfert des biens, droits et obligations de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire; Décret n° 2024-1186 du 19 décembre 2024 (relatif aux transferts de contrats de travail et aux mises à disposition prévus par les II et III de l'article 11 de la loi n° 2024-450 du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection)

II. ÉVÈNEMENTS POST-CLOTURE

Néant

III. ÉTATS FINANCIERS

Le comparatif 2024 ayant été modifié, en raison des reclassements de présentation nécessaires dans le cadre de l'application du nouveau règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, le bilan et le compte de résultat 2024, tels qu'arrêtés et publiés, sont présentés au point 31 du présent document.

I. Compte de résultat

	Notes en annexe	31.12.2025	31.12.2024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Montant net du chiffre d'affaires :	NOTE 4	497,4	459,3
• Ventes		10,5	13,8
• Travaux et études		287,1	275,9
• Prestations de service		199,9	169,5
Production stockée :		1 439,60	433,4
• En cours de production de biens		906,8	81,3
• En cours de production de services		532,9	352,1
• Produits finis			
Production immobilisée		27,4	40,6
Recette budgétaire d'exploitation	NOTE 5	1 643,80	2 490,60
Subvention :		1 077,40	1 010,70
• Subventions d'exploitation		419,7	375,5
• Reprises sur subventions d'équipement reçues de l'État		593,8	568,8
• Reprises sur subventions d'équipement reçues des tiers		63,8	66,4
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	NOTE 6	832,2	834,7
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		0,4	0,0
Autres produits d'exploitation		24,8	40,8
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		5 542,90	5 309,90
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers		2 866,60	2 760,10
Achats stockés d'approvisionnements :			
• Matières premières		22,4	11,2
• Autres approvisionnements		13,8	20,0
Variation des stocks d'approvisionnements		26,5	2,3
Achats de sous-traitance		850,8	763,6
Achats non stockés de matières et fournitures		612,6	672,0
Services extérieurs :			
• Loyers en crédit-bail		54,9	46,9
• Honoraires		185,4	167,3
• Sous-traitance générale		333,4	334,5
• Entretien et réparations		486,0	461,4
• Autres		280,8	280,8
Impôts, taxes et versements assimilés	NOTE 9	269,9	299,9
Sur rémunérations		111,3	99,0
Autres charges d'exploitation		158,6	200,9
Charges de personnel	NOTE 10	1 765,8	1 728,9
Salaires		1 251,5	1 219,4
Cotisations sociales		514,3	509,5

(en millions d'euros)

	Notes en annexe	31.12.2025	31.12.2024
Dotations aux amortissements et aux provisions	NOTE 6	696,0	698,0
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		632,0	630,9
Sur immobilisations : dotations aux provisions		9,2	11,2
Sur actif circulant : dotations aux provisions		5,8	10,4
Pour risques et charges : dotations aux provisions		49,0	45,6
Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		27,9	
Autres charges d'exploitation	NOTE 11	50,8	6,8
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	NOTE 12	0,1	0,1
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)		5 677,1	5 493,9
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		- 134,2	- 184,0
PRODUITS FINANCIERS			
De participations et créances rattachées		6,1	57,1
De créances diverses de l'actif immobilisé		0,0	0,0
Autres intérêts et produits assimilés		998,1	1 101,3
Reprises sur provisions		77,3	338,0
Différences positives de change		1,2	1,6
Produits de cessions d'immobilisations financières			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)		1 082,6	1 497,9
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations, aux provisions		973,3	1 096,0
Intérêts et charges assimilées		75,7	336,7
Différences négatives de change		1,7	2,2
Valeur comptable des immobilisations financières cédées			
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		1 050,7	1 435,0
2. RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)		31,8	62,9
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)		- 102,3	- 121,0
Produits exceptionnels (V)	NOTE 8	0,4	27,1
Charges exceptionnelles (VI)	NOTE 8		59,0
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		0,4	- 31,9
Impôts sur les bénéfices (VII)		0,7	0,4
Total des produits (I+III+V)		6 625,9	6 834,9
Total des charges (II+IV+VI+VII)		6 728,5	6 988,2
BÉNÉFICE OU PERTE		- 102,6	- 153,3

(en millions d'euros)

Les transferts de charges, qui ont été supprimés par le nouveau règlement de l'ANC, figurent sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » pour un montant de 9 M€ dans le comparatif 2024.

Sur l'exercice 2025, les opérations qui auraient précédemment été comptabilisées en transferts de charges ont été comptabilisées de la façon suivante :

Ancien compte	Libellé	2024	Nouveau compte	Libellé	2025	Présentation au compte de résultat 2025
79110000	Contrat que qualification AGEFOS	- 0,10	64910000	Remboursements de charges de personnel N72		Charges de personnel
79112000	Transfert ch remboursements OPCALIA	- 0,04	64910000	Remboursements de charges de personnel N72	- 15,27	
79113000	Transfert de charges aides alternants	- 4,09	64910000	Remboursements de charges de personnel N72		
79111000	Remboursements de charges de personnel	-	64911000	Remboursements de charges de personnel HB	- 0,45	
79181000	Transfert charges dépenses handicapés	2,57	64800040	Missions Handicap charges indivises H	1,58	
			64800049	Mission Handicap transfert budgétaire	- 0,05	
79180000	Transfert charges d'exploitation	- 6,42	75871000	Indemnités d'assurance	- 2,87	Autres produits
79192100	IRT Transfert de charges N30	- 0,04	65891720	Réaffectation Budgétaire IRT charges N 30	- 0,09	Autres charges
79192200	IRT Transfert de charges N72	- 0,87	65891730	Réaffectation Budgétaire IRT charges N 72	- 0,39	Autres charges
79192200		- 8,99			- 17,55	

2. Bilan

ACTIF	Notes en annexe	2025			2024
		Brut	Amortissements & Provisions	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	NOTE 13				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés,		328,7	285,2	43,5	45,4
Droits et valeurs similaires					
Droits de stockage et autres immobilisations incorporelles		36,5	23,9	12,5	12,9
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		72,5		72,5	45,5
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	NOTE 13				
Terrains		254,4	171,9	82,5	85,5
Constructions		4 060,5	2 929,1	1 131,4	1 018,2
Installations techniques, matériel et outillage industriels		11 726,7	7 246,7	4 480,0	4 375,9
Autres		448,2	382,8	65,4	74,2
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		6 107,7	0,5	6 107,2	5 521,3
ACTIF DE DÉMANTÈLEMENT TIERS	NOTE 22			0,0	12,9
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	NOTE 14			0,0	0,0
Participations		203,2		203,2	203,2
Créances rattachées à des participations		-3,6		-3,6	3,4
Actifs dédiés		294,3	0,9	293,3	255,6
Prêts		2,6		2,6	2,4
Autres		2,7		2,7	2,7
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)		23 534,3	11 041,0	12 493,3	11 659,1
STOCKS ET EN COURS	NOTE 15				
Matières premières et autres approvisionnements		3 498,5	34,7	3 463,8	3 490,7
En-cours de production		2 723,4		2 723,4	1 805,9
Produits finis		1 042,3		1 042,3	1 020,1
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES		63,0		63,0	63,0
CRÉANCES D'EXPLOITATION	NOTE 17				
Créances clients et comptes rattachés		566,1	25,6	540,5	429,6
Autres		356,7		356,7	294,0
Charges constatées d'avance		30,8		30,8	34,8
CRÉANCES SUR L'ÉTAT	NOTE 22	23 900,9		23 900,9	23 049,8
CRÉANCES DIVERSES	NOTE 18	593,1		593,1	724,8
DISPONIBILITÉS ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	NOTE 19	382,0		382,0	809,4
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)		33 156,6	60,3	33 096,4	31 722,0
ÉCARTS DE CONVERSION – ACTIF (III)		0,0		0,0	0,6
DIMINUTION CRÉANCE ÉTAT – ACTIF (IV)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV)		56 691,0	11 101,3	45 589,7	43 381,6

(en millions d'euros)

PASSIF	Notes en annexe	2025	2024
FONDS DE DOTATION	NOTE 20		
Fonds de dotation reçu de l'État		8 747,1	7 828,5
Subventions d'équipement reçues de l'État		9 610,4	9 041,3
Solde des exercices antérieurs		- 1 345,8	- 1 203,0
Solde de l'exercice		- 102,6	-153,3
SOUS-TOTAL		16 909,0	15 513,4
SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT ET CONTRIBUTIONS REÇUES DES TIERS	NOTE 21	2 444,1	2 214,2
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)		19 353,2	17 727,6
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour opérations de fin de cycle	NOTE 22	23 803,0	22 997,7
Autres provisions pour risques et charges	NOTE 23	141,5	108,3
TOTAL DES PROVISIONS (II)		23 944,5	23 106,0
DETTES FINANCIÈRES	NOTE 24		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		18,6	0,0
Emprunts et dettes financières divers		6,1	8,1
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN COURS		2,2	6,6
DETTES D'EXPLOITATION	NOTE 25		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		633,8	902,4
Dettes fiscales et sociales		486,6	448,4
Autres		53,6	5,6
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		389,8	510,9
Autres		563,6	542,6
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		137,7	123,2
TOTAL DES DETTES (III)		2 292,1	2 547,9
ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (IV)		0,0	0,1
AUGMENTATION CRÉANCE ÉTAT - PASSIF (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)		45 589,7	43 381,6

(en millions d'euros)

IV. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

DISPOSITIONS STATUTAIRES DU CEA

Le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives est un établissement à caractère scientifique, technique et industriel, régi par les articles L. 332-1 à L. 332-7 du code de la recherche, où ont été codifiées les dispositions de nature législative de l'ordonnance fondatrice du 18 octobre 1945.

Le CEA relève de la catégorie des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) ; il est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'énergie, de la recherche, de l'industrie et de la défense.

Doté de la personnalité morale ainsi que de l'autonomie administrative et financière, le CEA est autorisé à assurer sa gestion financière et à présenter sa comptabilité suivant les règles et usages du commerce.

Les règles d'organisation et de fonctionnement du CEA sont définies par le décret n° 2016-311 du 17 mars 2016, qui précise notamment :

- les missions du CEA et les moyens dont il dispose pour les accomplir,
- les règles de gouvernance de l'établissement et ses relations avec ses tutelles, ainsi que les modalités d'exercice du contrôle économique et financier de l'État,
- son organisation administrative et son organisation scientifique et technique.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels du CEA sont établis suivant les principes et méthodes du Plan Comptable Général conforme au nouveau règlement ANC 2022-06 qui modifie le règlement ANC N° 2014-03 relatif au Plan comptable général.

Des dérogations ont été opérées lorsque, pour l'évaluation de certains actifs et passifs calculés, l'application des prescriptions comptables prévues par ces textes a été estimée mal adaptée pour donner une image fidèle de l'activité et du patrimoine compte tenu de leurs spécificités (stocks et en-cours) ou de leur mode de financement.

Les financements reçus à la clôture de l'exercice, et pour lesquels les prestations n'ont pas encore été réalisées, sont inscrits en « Recette budgétaire d'exploitation » puis affectés au poste « fonds de dotation ».

De même, dans le cas où le solde des opérations de l'exercice se traduit, après affectation des ressources, par un solde négatif, notamment du fait d'annulations de subventions enregistrées sur l'exercice dans des conditions n'autorisant pas une réduction correspondante des dépenses compte tenu des engagements déjà réalisés, ce solde est affecté au poste « fonds de dotation ».

Changement de méthode comptable

À compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025, le CEA applique le règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le Plan Comptable Général.

Ce texte homologué par arrêté du 26 décembre 2023 et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025, constitue un changement

de méthode comptable s'imposant à la société.

En conséquence, les états financiers de l'exercice 2025 sont présentés selon les nouvelles dispositions du règlement. Les principales modifications induites portent sur : (i) la définition du résultat exceptionnel, désormais limitée aux seuls flux directement liés à des événements majeurs et inhabituels (les opérations courantes étant enregistrées en résultat d'exploitation et financier) ; (ii) la suppression de la technique des transferts de charges ; et (iii) l'adoption de nouveaux modèles de bilan et de comptes résultat harmonisés définis par l'ANC, impliquant quelques reclassements de postes pour mise en conformité.

Conformément aux dispositions de ce règlement, l'application est prospective à compter du 1^{er} janvier 2025 sans reprise des comptes comparatifs antérieurs ni sur les valeurs d'ouverture au 1^{er} janvier 2025.

L'adoption du règlement 2022-06 modifie essentiellement la présentation du compte de résultat 2025. Aucun effet sur le résultat net, ni sur les capitaux propres n'est à constater du fait de ce changement, hormis des reclassements internes.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les brevets et licences acquis qui sont amortis sur la durée de vie économique desdites immobilisations ou de leurs conditions probables d'utilisation. Celles-ci correspondent au mode linéaire et aux taux appliqués pour ces catégories d'immobilisations qui n'excèdent pas une période de cinq ans. Elles comprennent également le préfinancement des investissements ANDRA correspondant à l'acquisition des droits de stockage dont l'amortissement est calculé au prorata de l'utilisation effective de ces droits par rapport au volume réservé.

Les frais de recherche et développement sont, quel qu'en soit l'aboutissement, traités comme des charges de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées au coût historique d'acquisition ou de production hors charges financières et frais d'administration.

Le CEA applique l'approche par composant pour chacun de ses grands investissements.

Les immobilisations corporelles font l'objet de plans d'amortissements déterminés selon la durée de vie économique ou les conditions probables d'utilisation des biens. Ceux-ci correspondent au mode linéaire et aux taux habituellement appliqués à ces catégories de biens.

Les amortissements inscrits sur la ligne « Terrains » correspondent aux amortissements des aménagements effectués sur ces investissements.

Les durées de vie principalement retenues sont les suivantes :

- bâtiments 20 ans
- constructions légères 10 ans
- installations techniques 10 à 30 ans

- matériels et outillages 3 à 10 ans
- matériels de transport 4 ans
- mobiliers, matériels de bureau et informatiques 3 à 10 ans

Les subventions d'investissement reçues au titre d'achats d'immobilisations sont enregistrées sous la rubrique « Subventions d'équipement reçues de l'État » et « Subventions d'équipement reçues des tiers ».

Actifs de démantèlement Tiers

En raison de la fusion IRSN et ASN, la quote-part des provisions pour opérations de fin de cycle correspondant au financement attendu de l'IRSN a été intégrée à la créance d'État.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont valorisées à leur coût historique. Leur valeur d'inventaire est appréciée soit i) sur la base de la quote-part de la situation nette de la filiale à la date de clôture, ii) sur des valeurs de transactions éventuelles, iii) sur la base des perspectives de rentabilité future. Lorsque cette valeur d'inventaire, appréciée titre par titre, est inférieure au coût historique, une provision est constituée. Les actifs de couverture dédiés aux fonds INC et IND sont comptabilisés en actifs dédiés.

Stocks

Les stocks de matières premières, matières de base et matières stratégiques sont évalués à leur coût moyen pondéré estimé.

Les stocks de matières consommables sont évalués au coût moyen pondéré.

Les travaux en cours, en-cours de production et produits finis sont évalués à leur coût de revient. Les coûts de revient correspondent au coût d'achat des biens et services ou au coût de production à l'exclusion des frais généraux et charges financières.

En terme de présentation, la valeur retenue pour les systèmes d'armes et moyens mis à la disposition des Armées correspond à la seule valeur des matières qui, *in fine*, seront récupérées par le CEA.

Ces dernières, ayant été approvisionnées et financées dans le cadre de programmes dédiés, n'ont pas vocation à se transformer en actifs réalisables ou disponibles et ne donnent lieu à aucune dépréciation.

Les stocks de matières consommables et matières de base sont réputés consommés dès leur mise à disposition de l'utilisateur final ou de leur entrée dans le réacteur ou dans un cycle impliquant leur irradiation.

La valeur des stocks de matières consommables est, à la clôture de l'exercice, appréciée sur la base de leur valeur d'usage ou d'utilité des matières.

Créance sur l'État

L'équilibre du bilan des charges nucléaires du CEA est assuré par l'inscription d'une créance sur l'État au profit du Fonds ancien du CEA au titre de l'actif de couverture des charges nucléaires du CEA correspondant aux installations nucléaires à l'arrêt ou en exploitation au 31 décembre 2009, validée chaque année par

le Conseil d'administration du CEA lors de l'arrêté des comptes de l'exercice. Les modalités de la réévaluation annuelle de cette créance sont fixées par la convention relative au financement des charges de long terme du CEA signée le 10 novembre 2020.

Dépréciation clients

Les dépréciations sont évaluées au cas par cas en fonction de l'estimation du risque encouru.

Sauf exception dûment motivée, toute créance impayée et non provisionnée six mois après sa date d'échéance fait l'objet d'un provisionnement au 31 décembre.

Subvention budgétaire reçue de l'État

La subvention budgétaire notifiée par l'État est comptabilisée successivement en « Subventions d'équipement », en « Fonds de dotation » et en « Recette budgétaire d'exploitation » en fonction de la nature de la dépense qu'elle finance.

Au plan comptable, compte tenu du caractère patrimonial de l'activité de l'Établissement, ces ressources sont affectées en priorité au financement des besoins permanents et le solde au financement des charges nettes d'exploitation de l'exercice.

Le montant inscrit en « Subventions d'équipement » correspond à la valeur résiduelle des immobilisations incorporelles et corporelles, hors opérations hors budget visant les avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations.

Le montant inscrit au « fonds de dotation » représente essentiellement le financement des immobilisations financières et des stocks.

Le montant inscrit en « Recette budgétaire d'exploitation » représente la quote-part des ressources reçues de l'État affectée aux charges nettes d'exploitation de l'exercice.

Subventions d'équipement reçues de l'État et des tiers

Elles sont créditées au compte de résultat en fonction de la durée de vie ou d'utilisation estimée des immobilisations qu'elles ont permis de financer.

Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors que i) il existe une obligation à l'égard d'un tiers à la date de clôture, cette obligation pouvant être légale, contractuelle ou implicite, ii) cette obligation doit faire l'objet d'une sortie probable de ressources au bénéfice du tiers, iii) le CEA est en mesure de l'estimer avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable, ni certaine à la date de clôture ne sont pas provisionnés. Une information est donnée dans l'Annexe s'ils sont significatifs.

Engagements liés au personnel

Compte tenu des modalités de financement de l'Établissement, les engagements du CEA vis-à-vis de son personnel, au titre des indemnités de départ à la retraite et des autres engagements postérieurs à l'emploi, ne sont pas provisionnés mais sont inscrits en engagements hors bilan.

Engagements de fin de cycle

a) Financement du démantèlement des installations nucléaires

Les provisions liées au démantèlement des installations nucléaires correspondent au coût total de l'opération dans le cas où le CEA a la qualité d'exploitant nucléaire de l'installation, ou à la quote-part qui lui est imputable du fait de sa participation passée à un programme ou à l'exploitation conjointe d'une installation, lorsque le CEA n'a pas la qualité d'exploitant nucléaire. Ces provisions sont constituées, compte tenu du caractère immédiat de la dégradation, dès la mise en service actif de l'installation.

En contrepartie, la part des provisions à financer par les tiers se décompose selon les rubriques suivantes :

- inscription dans un compte « Actif de démantèlement à financer par les tiers ». Cet actif ne fait pas l'objet d'un amortissement mais d'une transformation en produits à recevoir sur les exercices de réalisation du démantèlement pour matérialiser la créance du Fonds vis-à-vis du tiers, en application des dispositions contractuelles convenues,
- les financements futurs attendus de l'État font l'objet d'une inscription dans un compte « Créance sur l'État », conformément aux dispositions de la convention cadre État-CEA. La liquidité de cette créance a été matérialisée par la mise en place de conventions triennales glissantes puis, à compter de l'exercice 2016, par l'inscription d'une subvention spécifique sur l'action 15 du programme 190 de la mission « Recherche et enseignement supérieur », qui regroupe la totalité des financements de l'État en faveur du démantèlement et de l'assainissement des anciennes installations nucléaires du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives. Le CEA a retenu comme hypothèse que la liquidité de cet actif sera compatible avec ses besoins de trésorerie,
- sur la base du plan à moyen et long terme et des prévisions de trésorerie à trois ans fournies par le CEA, l'État communique chaque année au CEA un cadrage budgétaire prévisionnel à trois ans (triennal) en millions d'euros courants permettant au CEA d'effectuer les arbitrages opérationnels nécessaires, tenant compte des engagements contractuels en cours et des prescriptions des autorités compétentes en matière de sûreté nucléaire, au sens de l'article 1^{er} du décret du 23 février 2007. Dans la pratique, il s'agit désormais des hypothèses du budget pluriannuel dit budget triennal.

b) Évaluation du coût de démantèlement des installations nucléaires

L'évaluation du coût de démantèlement des installations repose sur une méthodologie permettant de disposer à tout moment de la meilleure estimation des coûts et délais des opérations :

- en phase amont, dès la mise en service, par une modélisation technico-économique appliquée aux différents types d'installations à démanteler, qui s'appuie sur un inventaire des équipements et de leur situation radiologique prévisionnelle et sur des modèles mettant en œuvre des scénarios

et des ratios de coûts élémentaires. Tant que cette première modélisation n'est pas terminée, une première évaluation est effectuée sur la base de 15% de l'investissement,

- à noter que cette même méthode est utilisée dès la phase d'investissement pour ce qui concerne les installations dédiées aux opérations de fin de cycle (entreposages, etc...),
- compte tenu de la diversité des installations à démanteler et, en conséquence des schémas très variables d'une installation à l'autre, les modèles d'évaluation s'appuient sur des scénarios de base appliqués au démantèlement de cellules types, celles-ci correspondent à des fonctions (piscines, bassins, équipements chaudronnés et tuyauterie, caniveaux...) auxquelles sont associés des niveaux d'irradiation et de contamination, ainsi que des possibilités d'accès et d'intervention (existence de moyens de manutention, de découpe à l'intérieur de la cellule ...),
- à partir du lancement du projet de démantèlement, par des études successives permettant d'évaluer avec une marge d'incertitude de plus en plus réduite les coûts d'assainissement et de démantèlement,
- enfin, en phase de travaux, par des réévaluations régulières des coûts à terminaison, basées sur les commandes et contrats en cours.

Les provisions liées au démantèlement des installations nucléaires et à la reprise et au conditionnement des déchets sont constituées sur les bases suivantes :

- inventaire des coûts pour mener le site de l'installation au niveau du déclassement, en règle générale et sauf contrainte particulière, sur la base de la libération inconditionnelle et complète des locaux, c'est-à-dire en visant l'élimination de toute zone à risque radioactif avec maintien en place du génie civil,
- enclenchement des opérations dans le respect du référentiel de l'installation à la date de sa mise à l'arrêt, avec le cas échéant la prise en compte d'une phase de surveillance préalable,
- évaluation des dépenses sur la base de coûts prévisionnels qui prennent en compte la main d'œuvre des personnels d'intervention (opérateurs), d'encadrement, de radioprotection, les consommables et les équipements, le traitement des déchets induits, y compris le stockage définitif. L'évaluation tient compte également d'une quote-part de coûts de support technique des unités CEA en charge des opérations de démantèlement,
- enfin, elle prend en compte l'impact financier découlant des analyses de risques conduites par projet. Pour les projets en cours de réalisation, l'analyse résulte d'un recensement des aléas et risques et de l'estimation de leurs conséquences financières et de délai, pondérées par leur probabilité de survenance. Lorsque cette analyse n'est pas disponible, le CEA a retenu une approche macroscopique tenant compte du degré de difficulté du projet et de son degré de connaissance du reste à faire marqué par le franchissement ou non des étapes suivantes : esquisses interne, APS, APD, appels d'offres,

réalisation de phases. Cette approche est transitoire dans l'attente des résultats des analyses de risques. Pour les autres projets à réaliser à moyen et long terme, cette analyse est basée sur le retour d'expérience des projets en cours de réalisation, en fonction du type d'installations (réacteurs, laboratoires, ...) et des postes de dépenses (gestion du projet et travaux, exploitation, déchets),

- incorporation de la TVA, calculée sur la base du taux de TVA en vigueur (20 % au 31 décembre 2025) et du coefficient de taxation forfaitaire.

c) Gestion à long terme des colis de déchets radioactifs

Jusqu'à fin 2014, les charges futures liées au stockage profond ont été évaluées à chaque clôture d'exercice sur la base des quantités produites de déchets de haute et moyenne activité (HAVL et MAVL) relevant de la loi du 28 juin 2006 et l'hypothèse de mise en œuvre d'un stockage géologique profond. Sous l'égide de la DGEC, un groupe de travail avait été constitué en 2004 avec des représentants de l'ANDRA, d'EDF, d'AREVA et du CEA et a rendu ses conclusions au deuxième semestre 2005. Le CEA a effectué une déclinaison raisonnable des éléments issus des travaux du groupe de travail et a retenu, jusqu'à fin 2014, pour le calcul des coûts unitaires par catégorie de déchets un devis total du centre de stockage profond de 14,1 Md€ CE 2003.

Suite au processus de mise à jour engagé par l'État, une révision du devis a été annoncée mi-janvier 2016 par la Ministre de l'écologie, du développement et de l'énergie qui a fixé à 25 milliards d'euros (conditions économiques 2011), le coût afférent à la mise en œuvre des solutions de gestion à long terme des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue (projet ci-après dénommé « CIGEO ») pour une période de 140 ans à partir de 2016. Ce coût issu de la phase d'APS du projet CIGEO se substitue au devis de 2005 de 14,1 milliards d'euros (conditions économiques 2003), sur lequel était fondée la provision de fin de cycle correspondante. La promulgation de ce nouveau coût de référence de CIGEO a conduit le CEA à doter à fin 2015 un complément de provision de fin de cycle net de 858 millions d'euros en valeur actualisée. Cette provision intègre l'ensemble de l'inventaire à terminaison CEA. La clé historique de répartition des coûts communs correspond à la quote-part estimée la plus probable et demeure sans changement. Elle intègre également une quote-part de risques et aléas en majoration du devis publié. Il est rappelé que CIGEO est financé par EDF, le CEA et ORANO, selon le principe d'une clé de répartition fondée sur le volume des déchets destinés au stockage géologique. Les principaux facteurs susceptibles d'influencer le montant de la provision sont le coût du projet CIGEO, la clé de répartition du financement ainsi que la tenue du planning et le taux d'actualisation. Des moyens d'entreposage intermédiaires polyvalents (EIP) ont été provisionnés pour tenir compte de la décision de l'ASN de ne pas accepter de colis de déchets

bitumés dans la phase industrielle pilote de CIGEO (décalage de leur acceptation potentielle de 2030 à 2070 au moins).

Les provisions intègrent également la quote-part des coûts de surveillance du Centre de Stockage de la Manche et du Centre de Stockage de l'Aube qui ont reçu ou reçoivent les déchets de faible activité à vie courte, ainsi que les dépenses liées à l'évacuation et au stockage prévu en sub-surface de déchets de faible activité à vie longue dont le CEA est propriétaire (graphites et radifères).

d) Traduction comptable des obligations de fin de cycle

Les effets de la désactualisation, dus au passage du temps, sont comptabilisés chaque année au bilan en augmentation des provisions pour opérations de fin de cycle, avec pour contrepartie le poste « charges financières », la partie relative aux financements à recevoir de tiers et de l'État étant comptabilisée en augmentation de la créance sur l'État avec pour contrepartie le poste « produits financiers ».

Les changements d'hypothèses concernant les changements de devis, de taux d'actualisation et d'échéanciers se traduisent comptablement :

- pour les obligations nées avant le 1^{er} janvier 2010, régies par la convention relative au financement des charges de long terme du CEA et sous réserve d'un processus de validation des révisions de devis, par une variation des provisions avec pour contrepartie une variation de la créance sur l'État,
- pour les obligations nées à compter du 1^{er} janvier 2010, par une augmentation des provisions avec pour contrepartie un compte de charge. La couverture est assurée par des abondements financiers du budget général du CEA inscrits à l'actif et avec pour contrepartie un compte de produits.

Suite à une recommandation émise par le Comité d'audit, en 2023 le CEA a confié une étude à un cabinet externe pour déterminer une nouvelle modalité d'estimation du taux d'actualisation de ses passifs de démantèlement. Le mode d'estimation retenu repose sur les éléments suivants :

- une courbe de taux sans risque en nominal construite à partir d'instruments de référence dette d'État français, i.e. qualité OAT (courbe des taux forward court terme extrapolée après 20 ans vers l'UFR),
- une courbe de taux Inflation construite à partir des forwards inflation court terme de la zone France sur 10 ans et d'une convergence vers le taux cible BCE au-delà de 10 ans (convergence selon un modèle Vasicek),
- une prime de risque intégrant un spread de crédit de défaut et d'illiquidité.

En tout état de cause, ce taux ne peut excéder deux plafonds : un plafond réglementaire fixé par [arrêté ministériel du 1^{er} juillet 2020](#) et modifié par arrêté du 27 décembre 2023 et un plafond évalué sur la base du rendement attendu à long terme de l'actif de couverture des engagements des nouveaux fonds.

e) Systèmes et moyens mis à disposition des armées

Les analyses menées ont permis de lever les incertitudes et de prendre en compte dans les provisions de fin de cycle, les éléments combustibles irradiés (ECI) des installations de la Défense.

Les coûts de démantèlement des systèmes d'armes et moyens mis à disposition des Armées ne sont pas présentés en provisions car pris en charge par celles-ci. Il en est de même pour le coût de reprise des matières correspondantes qui sont considérées comme nécessaires à l'activité du CEA.

f) Principales sources d'incertitudes ou de risques significatifs se rapportant à l'arrêté des comptes et passifs éventuels

Le CEA est exposé à certains risques et incertitudes mentionnés dans l'annexe des comptes et qui sont rappelés ci-dessous.

Ils trouvent leur essence principalement dans le fait que les installations en cours d'assainissement et de démantèlement du CEA sont très anciennes et généralement uniques compte tenu des activités de recherche qu'elles abritaient.

Rappel des principales sources d'incertitudes ou de risques significatifs relatifs aux obligations de fin de cycle.

Les évaluations retenues pour les provisions de fin de cycle constituent, à la date d'arrêté des comptes de l'exercice, la meilleure estimation du CEA concernant les ressources nécessaires à l'exécution de ses obligations au titre du démantèlement et de l'assainissement de ses installations (y compris les Reprises et Conditionnements des Déchets). Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer, de manière parfois significative, des prévisions utilisées pour l'arrêté des comptes. L'estimation de ces coûts futurs de fin de cycle comporte ainsi des incertitudes significatives non chiffrées [mentionnées dans l'Annexe](#), celles-ci étant inhérentes à la durée prévue des opérations (plusieurs dizaines d'années) et dont les principales causes sont les suivantes :

• la connaissance insuffisante de l'état initial :

la connaissance détaillée de l'état physique de certaines installations anciennes doit parfois être confortée par des opérations d'inventaire et de caractérisation radiologique qui ne seront possibles que lors d'étapes futures du démantèlement. Les scénarios de démantèlement devront être adaptés en fonction des progrès dans la connaissance des installations et des emprises associées (notamment le niveau de dépollution des sols),

• l'évolution des exigences de sûreté et les évolutions réglementaires :

les contraintes de sûreté, de sécurité et de respect de l'environnement fixées par les pouvoirs publics et les autorités de sûreté sont susceptibles d'évoluer, avec un impact sur le planning et le déroulement des travaux,

• les évolutions de la définition de l'état final :

l'état final visé pour les installations et les sites à démanteler est susceptible d'évoluer en fonction des demandes des pouvoirs publics et des autorités de sûreté,

• l'évolution des dates de mise à disposition des stockages, des coûts de stockages ou des spécifications de conditionnement des déchets :

- l'estimation des charges futures liées au stockage profond des déchets de haute et moyenne activité est aujourd'hui basée sur le chiffrage de 25 Md€ CE 2011 fixé par l'État mi-janvier 2016 et adossé à la phase d'APS. Elle intègre une provision pour risques et aléas. Des chiffrages complémentaires sont en cours d'évaluation concernant les transports et la logistique associée. Des risques et incertitudes demeurent concernant l'acceptabilité des colis, la répartition des coûts entre producteurs, les évolutions ultérieures éventuelles du devis et du planning,
- les opérations de fin de cycle des installations nucléaires supposent une coordination et une négociation continue entre les différents producteurs de déchets, de façon à coordonner leurs scénarios individuels aux besoins financiers et aux capacités de transport et aux capacités physiques d'accueil des centres de stockages de déchets. Le CEA pourrait être amené à modifier ses propres scénarios en fonction de ces contraintes.
- le périmètre et les conditions de prise en charge future des déchets par l'ANDRA dans ses stockages FAVL et Cigéo ne sont pas stabilisés.

• l'évolution du cadrage des ressources financières :

les opérations d'assainissement et démantèlement du CEA étant financées essentiellement par les crédits budgétaires du programme 190 action 15 (fonds ancien), la programmation de ceux-ci est effectuée sur la base des hypothèses de cadrage en vigueur au moment de l'établissement des comptes. Toute évolution de la structure de ce financement conduirait le CEA à revoir les chroniques de dépenses en conséquence.

• les difficultés techniques non couvertes par les aléas, notamment :

- l'évolution possible des technologies de traitement, d'assainissement des déchets et installations est susceptible d'impacter le coût final des opérations de fin de cycle,
- les plannings des projets sont souvent étroitement liés, de sorte que tout retard sur un projet est susceptible d'entraîner des retards et des surcoûts pour l'ensemble des opérations de fin de cycle. À titre d'exemple, l'indisponibilité des centres de stockage aux dates prévues aurait un impact significatif sur les scénarios de fin de cycle et notamment les programmes de reprise et conditionnement des déchets,
- l'arrêt anticipé de certaines installations ou de certains projets peut conduire à engager des travaux d'assainissement et de démantèlement beaucoup plus tôt que les scénarios initiaux.

Passifs éventuels

Par ailleurs, certaines obligations généreront probablement une sortie de ressources sans que l'établissement, compte tenu des informations disponibles à la date de clôture, ait la possibilité d'en estimer le coût de manière fiable. D'autres obligations (passifs éventuels) n'ont qu'un caractère potentiel et leur existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'établissement.

Dettes fiscales et sociales

Le CEA comptabilise les engagements vis-à-vis de son personnel au titre des congés payés échus et non pris, ainsi que des congés payés acquis mais non échus. Le CEA a élargi la comptabilisation aux droits à congés inscrits par le personnel sur un compte épargne temps (CET-PERCO) et aux jours de récupération du temps de travail non consommés au 31 décembre dans la mesure où ils peuvent faire l'objet d'une inscription au CET jusqu'au 31 janvier de l'année suivante.

NOTE 2 - RAPPROCHEMENT SOLDE BUDGÉTAIRE – RÉSULTAT COMPTABLE

	compte de résultat comptable	retraitements			Calcul du coût de Main d'œuvre CEA	Reports budgétaires des exercices antérieurs
		Amortis- sements et dépréciations des immobili- sations	Investisse- ment	financement des autres postes d'actifs/ passifs (fonds de dotation)		
Montant net du chiffre d'affaires	497,4				- 1,07	
Production stockée	1 439,6			- 1 439,6		
Production immobilisée	27,4		- 27,4			
Recette budgétaire d'exploitation	1 643,8		1 163,0	1 416,9		
Financement de l'actif par les tiers			353,8			
Sous-total	3 608,2		1 489,4	- 22,7	- 17,0	
Subvention d'exploitation	1 077,4					
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	832,2	- 668,4		1,4		
Produits des cessions d'immobilisations	0,4					
Autres produits	24,8					
Recettes externes						
Sous-total	1 934,7	- 668,4		1,4		
Reports budgétaires						182,6
PRODUITS D'EXPLOITATION	5 542,9	- 668,4	1 489,4	- 21,3	- 17,0	182,6
Produits de participations et créances rattachées	6,1					
Produits de créances diverses de l'actif immobilisé	0,0					
Autres intérêts et produits assimilés	998,1					
Reprises sur provisions	77,3					
Différences positives de change	1,2					
PRODUITS FINANCIERS	1 082,6					
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,4					
TOTAL PRODUITS - RECETTES	6 625,8	- 668,4	1 489,4	- 21,3	- 17,0	182,6
Consommation de l'exercice en provenance de tiers	- 2 866,6			26,5	1,2	
Impôts, taxes et versements assimilés	- 269,9		- 74,9		32,7	
Charges de personnel	- 1 765,8				- 17,4	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations, aux provisions	- 696,0	640,5		0,7	0,5	
Autres charges	- 50,8					
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	- 0,1					
Valeur comptable des immobilisations cédées	- 27,9	27,9				
Dépenses externes hors investissements						
Investissements			- 1 414,5	- 6,0		
CHARGES D'EXPLOITATION	- 5 677,1	668,4	- 1 489,4	21,3	17,0	
Dotations aux amortissement, aux dépréciations, aux provisions	- 973,3					
Intérêts et charges assimilées	- 75,7					
Différences négatives de change	- 1,7					
CHARGES FINANCIÈRES	- 1 050,7					
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
TOTAL CHARGES - DÉPENSES	- 6 727,8	668,4	- 1 489,4	21,3	17,0	
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	- 0,7					
RÉSULTAT NET - SOLDE	- 102,7		0,0	0,0		182,6

écarts Budget/Comptabilité		différence de périmètre			Reclassements		Solde budgétaire - Budget général
Financement reçu des tiers - Avance RJH (EDF Framatome)	DOS	Provisions CET et congés payés	Fonds dédiés assainissement- démantèlement	Entités périphériques et budgets annexes	dépenses externes	Recettes externes	
				- 22,7		- 457,6	
				- 8,1	- 8,3		4 207,3
						- 353,8	
				- 30,8	- 8,3	- 811,4	4 207,3
						- 1 077,4	
			- 796,4		- 11,4	- 13,3	- 655,8
						- 0,4	
						- 24,8	
85,0						1 928,0	2 013,4
85,0			- 796,4		- 11,4	812,5	1 357,6
							182,6
85,0			- 796,4	- 30,8	- 19,7	1,1	5 747,5
						- 6,1	
						0,0	
			- 997,7			- 0,6	
			- 76,7			- 0,6	
						- 1,2	
			- 1 074,4			- 8,1	
						- 0,4	
85,0			- 1 870,8	- 30,8	- 19,7	- 7,4	5 747,5
			1,8	4,6	2 832,6		
					312,1		
		10,0		22,3	- 24,5		- 1 775,3
	0,8		2,3		46,2	5,0	0,0
	0,0		797,4		- 749,0	2,3	0,0
					0,1		
1,2					- 2 366,0		- 2 364,8
	- 1,8			0,1	- 33,9		- 1 456,1
1,2	- 1,0	10,0	801,5	26,9	17,5	7,4	- 5 596,1
			973,3				0,0
			75,7				0,0
					1,7		-
			1 049,0		1,7		0,0
1,2	- 1,0	10,0	1 850,5	26,9	19,3	7,4	- 5 596,2
					0,7		
86,2	- 1,0	10,0	- 20,3	- 3,9	0,3	0,0	151,3

(en millions d'euros)

NOTE 3 - TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Présentation économique du bilan du CEA

La présentation du bilan conforme au PCG figure dans les comptes annuels. Toutefois, cette présentation ne permet pas de présenter de manière satisfaisante les indicateurs financiers. Pour pouvoir rendre compte des grands équilibres économiques du CEA, la présentation suivante du bilan est élaborée en faisant les retraitements suivants :

- reclassement des stocks et encours (hors stocks consommables) à l'actif immobilisé compte tenu de la nature de ces stocks et encours (activités Défense) et de leur financement par les capitaux propres,
- reclassement de la créance sur l'État (hors BFR) à l'actif immobilisé en contrepartie des provisions pour obligations de fin de cycle,
- reclassement des dettes financières de long terme dans le haut de bilan.

ACTIF	2025		
	Brut	Amortisse- ments & Provisions	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	54 351,9	11 074,3	43 277,5
Immobilisations incorporelles	437,7	309,1	128,5
Immobilisations corporelles	22 597,5	10 731,0	11 866,5
Immobilisations financières	498,3		498,3
Stocks et encours	7 211,7	34,2	7 177,5
Créance sur l'État	23 606,7		23 606,7
Actif de démantèlement tiers	0,0		0,0
ACTIF CIRCULANT	1 956,2	26,0	1 930,2
Stocks et encours (comptes 32)	52,5	0,4	52,0
Avances et acomptes versés sur commandes	63,0		63,0
Créances d'exploitation	953,5	25,6	927,9
Créance sur l'État	294,2		294,2
Créances diverses	593,1		593,1
Écart de conversion	0,0		0,0
DISPONIBILITÉS ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	382,0		382,0
TOTAL	56 690,1	11 100,4	45 589,7

(en millions d'euros)

PASSIF	2025	
CAPITAUX PROPRES	43 175,0	Fonds de roulement :
Fonds de dotation	16 909,0	- 136,8
dont ajustement créance État	10,5	
Subventions d'équipement reçues de tiers	2 444,1	
Provisions pour obligations de fin de cycle	23 818,8	
Dettes financières	3,0	
PASSIF CIRCULANT	2 456,4	Besoin en fond de roulement :
Dettes financières	3,1	- 500,2
Avances et acomptes reçus sur commandes	2,2	
Dettes d'exploitation	1 174,1	
Provisions pour risques et charges	125,7	
Dettes diverses	953,4	
Produits constatés d'avance	137,7	
Provisions actifs	60,3	
Écart de conversion	0,0	
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	18,6	Trésorerie :
TOTAL	45 589,7	363,4

(en millions d'euros)

Calcul de la capacité d'autofinancement

		2025	
	Total CEA	Hors fonds	Fonds
Résultat de l'exercice	- 102,6	- 122,9	20,3
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 669,3	693,7	975,6
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- 909,8	- 28,5	- 881,4
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	27,9	27,9	
- produits de cession d'éléments d'actifs	- 0,4	- 0,4	
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	- 657,6	- 657,6	
Autres éléments du résultat			
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT RETRAITEMENTS	26,7	- 87,8	114,5
Retraitements de la CAF propres au contexte du CEA			
+ Subvention fonds dédiés ⁽¹⁾	761,5		761,5
- Intérêts et produits assimilés ⁽²⁾	- 964,9		- 964,9
+ Intérêts et charges assimilés ⁽²⁾	74,2		74,2
= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS RETRAITEMENTS	- 102,5	- 87,8	- 14,7

⁽¹⁾ Les crédits budgétaires correspondant à l'action 15 du programme 190 assurent la liquidité de la créance sur l'État qui couvre les passifs de démantèlement du fonds ancien. En raison de ce mécanisme, la ressource correspondante ne figure pas au compte de résultat et doit donc être réintégrée dans la capacité d'autofinancement du CEA.

(en millions d'euros)

⁽²⁾ En vertu de la convention cadre État/CEA relative à la couverture du fonds ancien, les évolutions des provisions d'A&D de ce périmètre sont neutralisées en contrepartie de la créance sur l'État. Il résulte de ce mécanisme que les dotations / reprises de ce périmètre (cf. **Charges et produits financiers relatifs aux provisions A&D présentés en note 5**) sont neutralisées au travers de charges et produits financiers qui ne doivent pas être pris en compte dans le calcul de la CAF.

Évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

	31.12.2025	31.12.2024
EMPLOIS		
Insuffisance d'autofinancement	102,5	129,3
Investissements (immobilisations corporelles, incorporelles, financières et variation des stocks)	2 967,7	1 886,6
Reclassement des actifs financiers des fonds en immobilisations financières	-	255,6
Remboursement des dettes financières	-0,1	0,1
TOTAL DES EMPLOIS	3 070,1	2 271,6
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement		
Financement de l'actif par l'État	2 579,9	1 751,2
Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	293,8	209,5
Autres ressources	6,8	3,6
Augmentation des dettes financières		
TOTAL DES RESSOURCES	2 880,5	1 964,3
AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT		
DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT	189,6	307,3

(en millions d'euros)

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

VARIATION ET NIVEAU DU FONDS DE ROULEMENT, DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT ET DE LA TRÉSORERIE	31.12.2025	31.12.2024
Variation du fonds de roulement	- 189,6	- 307,3
Variation du besoin en fonds de roulement	262,6	- 292,3
Variation de la trésorerie	- 445,9	- 15,0
Fonds de roulement	- 136,8	46,6
Besoin en fonds de roulement	- 500,2	- 762,7
Trésorerie nette	363,4	809,4

(en millions d'euros)

NOTE 4 - ACTIVITÉ VENDUE

La ventilation du poste activité vendue par grande nature d'activité est présentée ci-après :

NATURE D'ACTIVITÉ	31.12.2025	31.12.2024	Variation
Nucléaire actuel	51,0	57,4	-6,4
Nucléaire de demain	18,1	14,6	3,5
NTE	46,6	47,2	-0,6
Socle commun pour le nucléaire et les NTE	37,3	32,8	4,5
Microélectronique et micro-composants	116,0	106,0	10,0
Systèmes Numériques	21,2	22,0	-0,8
Cybersécurité	5,6	7,0	-1,4
Technologie pour la médecine du futur	22,3	22,9	-0,6
Recherche en physique et instrumentations associées	25,8	24,4	1,4
Recherche fondamentale en sciences du vivant	6,9	6,2	0,7
Fusion nucléaire	4,6	3,6	1,0
TGIR	10,0	12,3	-2,3
Soutien général et patrimoine	2,0	1,0	1,0
Enseignement supérieur et formation	6,7	7,1	-0,4
Assainissement démantèlement Nucléaire	20,9	21,5	-0,6
Nucléaire civil au profit des programmes de défense	0,0	0,0	0,0
ITER	0,3	0,3	0,0
Activités duales	0,0	0,1	-0,1
Secteur défense	31,3	26,9	4,4
Dosimétrie passive	13,0	0,0	13,0
Autres	57,5	45,9	11,6
Activité vendue	497,4	459,3	37,9

(en millions d'euros)

NOTE 5 - RECETTE BUDGÉTAIRE D'EXPLOITATION

La subvention notifiée par l'État au titre de l'exercice 2025 s'élève à 4 215,6 M€ (hors entités périphériques).

Après le financement des acquisitions d'immobilisations de l'exercice (soit 1 163,0 M€) et l'affectation faite au fonds de dotation au titre du financement des autres postes budgétés du bilan (soit 1 416,9 M€), le montant de 1 643,8 M€ inscrit en recette budgétaire d'exploitation représente le solde de la subvention affecté au financement des charges d'exploitation de l'exercice.

Après prise en compte des subventions reçues au titre du DSND (6,7 M€), du DDCG (1,4 M€), la recette budgétaire d'exploitation de l'exercice 2025 s'établit à 4 223,7 M€.

NOTE 6 - DOTATIONS ET REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

	31.12.2025	31.12.2024
Dotations aux amortissements et provisions	696,0	698,0
Amortissements des immobilisations	632,0	630,9
Dépréciation des immobilisations	9,2	11,2
Stocks et en-cours	0,7	0,7
Créances douteuses	5,0	9,7
Litiges sociaux et commerciaux	27,6	9,6
Provision déchets/amiante	2,8	4,8
Provision Taxe apprentissage	15,9	0,0
Provision URSSAF	0,5	0,5
Variation de devis des nouveaux fonds	2,3	30,6

(en millions d'euros)

Suite au transfert depuis le 1^{er} janvier 2022 du recouvrement de la taxe d'apprentissage de la DGDDI à l'Urssaf, il est apparu que cette dernière administration n'avait pas repris dans le bulletin officiel de la sécurité sociale la tolérance qui permettait aux organismes publics de procéder à une sectorisation de ladite taxe au regard de leur secteur lucratif. Afin de tenir compte des risques encourus à ce titre, une provision de 15,9 M€ a été constatée à l'arrêté des comptes 2025 (au titre des exercices 2023 et 2024) ainsi qu'une charge à payer de 8,2 M€ (au titre de l'exercice 2025, cf. point 8 « Impôts et taxes »). Afin d'obtenir une prise de position formelle de l'Urssaf, un rescrit social a été souscrit par le CEA en décembre 2025.

Les reprises sur provisions et amortissements augmentent de 6,5 M€ par rapport à 2024 :

	31.12.2025	31.12.2024
REPRISES DE PROVISIONS D'EXPLOITATION	832,2	825,7
Provisions pour risques et charges d'exploitation	11,4	12,2
Provisions pour démantèlement ⁽¹⁾	796,4	787,8
Stocks de matières	0,0	0,3
Créances recouvrables	7,6	14,7
Créances irrécouvrables	5,7	3,6
Reprise dépréciation immobilisations	9,6	5,8
Autres	1,5	1,3

⁽¹⁾ Cf. Note 21 opérations de fin de cycle.

(en millions d'euros)

NOTE 7 - RÉSULTAT FINANCIER

	2025			2024		
	fonds	hors fonds	CEA	fonds	hors fonds	CEA
Produits de participation		6,1	6,1		57,1	57,1
Produits nets sur cessions de VMP	30,5		30,5	13,5		13,5
Revenus des VMP						0,0
Revenus des autres créances		0,1	0,1		0,9	0,9
Escomptes obtenus		0,0	0,0			0,0
Produits des autres immobilisations financières		0,0	0,0			0,0
Gains de change		1,2	1,2		1,6	1,6
Autres produits financiers	2,4	0,2	2,6	2,2	0,7	2,9
Reprises sur provisions financières	2,5	0,6	3,1	1,9	0,1	2,0
PRODUITS FINANCIERS	35,4	8,2	43,6	17,6	60,5	78,0
Charges nettes sur cessions de VMP	- 1,1		- 1,1	- 0,6		- 0,6
Dot aux amort et aux prov - charges financières	- 1,4	0,0	- 1,4	- 3,5	- 0,6	- 3,6
Autres charges financières	0,0		0,0			0,0
Charges d'intérêts	- 0,4	0,0	- 0,4	- 0,1	- 0,1	- 0,2
Pertes de change		- 1,7	- 1,7		- 2,2	- 2,2
CHARGES FINANCIÈRES	- 2,9	- 1,8	- 4,7	- 4,2	- 2,9	- 6,0
RÉSULTAT FINANCIER HORS IMPACT PROVISIONS A&D	32,5	6,4	38,9	13,4	57,6	71,0
Autres produits financiers	964,9		964,9	1083,9		1083,9
Reprises sur provisions financières	74,2		74,2	335,9		335,9
IMPACTS PROVISIONS A&D - PRODUITS	1039,0		1039,0	1419,9		1419,9
Dot aux amort et aux prov - charges financières	- 971,9		- 971,9	- 1091,9		- 1091,9
Autres charges financières	- 74,2		- 74,2	- 335,9		- 335,9
IMPACTS PROVISIONS A&D - CHARGES	- 1046,0		- 1046,0	- 1427,9		- 1427,9
IMPACTS PROVISIONS A&D - NET	- 7,0		- 7,0	- 8,0		- 8,0
RÉSULTAT FINANCIER	25,5	6,4	31,8	5,4	57,6	63,0

(en millions d'euros)

► Les principales composantes du résultat financier de 2025 sont les suivantes :

- 6,4 M€ de résultat financier hors fonds correspondant essentiellement aux dividendes versés par TechnicAtome (5,6 M€) et Co-Courtage Nucléaire (0,5 M€),
- 25,5 M€ de résultat financier sur le périmètre des fonds dédiés qui s'analyse principalement comme suit :
 - ▷ - 7,2 M€ liés au cumul des effets de la désactualisation et de l'évolution du taux d'actualisation des passifs de démantèlement des nouveaux fonds,
 - ▷ 33,9 M€ liés aux cessions de VMP du portefeuille de couverture et autres produits financiers,
 - ▷ - 1,4 M€ liés aux dotations et aux reprises de provision sur le portefeuille de couverture.

NOTE 8 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	2025	2024
Produits exceptionnels	0,4	27,1
Sur opérations de gestion		3,0
Sur opérations en capital :		23,5
• Produits des cessions d'éléments d'actif		0,7
• Reprises sur subventions d'équipement reçues de l'État		22,8
• Autres		0,0
Reprises sur provisions et transferts de charges exceptionnelles	0,4	0,6
Charges exceptionnelles	0,0	- 59,0
Sur opérations de gestion		- 36,0
Sur opérations en capital :		- 22,9
• Valeurs comptables des éléments immobilisés et financiers cédés		- 22,8
• Autres		- 0,2
Résultat exceptionnel	0,4	- 31,9

(en millions d'euros)

La variation s'explique par la nouvelle définition du résultat exceptionnel introduite par le règlement ANC n°2022-06.

Les opérations qui ne répondaient pas à la nouvelle définition du résultat exceptionnel ont été comptabilisées en résultat courant.

La somme comptabilisée en produit exceptionnel (392 k€) correspond à la reprise de la provision relative aux coûts futurs au titre des retraites comptabilisée par le CEA lors du SWAP COGEMA en 2004. Cette provision est reprise au fur et à mesure de départs en retraite ou en cessation anticipé d'activité des salariés concernés.

Le tableau ci-dessous présente les éléments qui auraient figurés en résultat exceptionnel avant l'application du nouveau règlement.

Anciens comptes	Nouveaux comptes	Libellé nouveaux comptes	2025 retraité	2024
77110000	75811000	Dédits et pénalités perçus sur achats et ventes	15,6	- 1,4
77182000	75841000	Dégrèvements d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	- 7,0	0,0
77520000	75720000	Ventes immobilisations corporelles	- 0,4	- 0,7
77717000	74717000	Quote-part investissement État virée au CR – exceptionnelle	- 27,9	- 22,8
77263000	77263000	Produits sur exercices antérieurs	-	- 1,5
78750000	78750000	Reprises des provisions pour risques et charges exceptionnelles	- 0,4	- 0,6
		Produits exceptionnels	- 20,0	- 27,1
67110000	65810000	Pénalités sur marchés (et dédits payés sur achats et ventes)	0,0	0,1
67120000	65820000	Pénalités, amendes fiscales et pénales	0,6	0,0
67150000	65801200	Subventions accordées	43,8	35,7
67180000	65801000	Charges diverses de gestion courantes	0,8	0,3
67511000	65710000	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles cédées	0,1	0,3
67521000	65720000	Valeurs comptables des immobilisations corporelles cédées corporelles cédées HB	27,8	22,5
67880000	67880000	Charges exceptionnelles diverses	-	0,2
		Charges exceptionnelles	73,2	59,0
		Résultat exceptionnel théorique	53,2	31,9

(en millions d'euros)

Le compte 75 811 000 est débiteur de 15,6 M€ en raison de l'annulation d'une facture à établir de pénalités pour un montant de 18,9 M€.

NOTE 9 - IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS

Ce poste s'élève à 269,9 M€ en 2025 contre 299,9 M€ en 2024, soit une diminution de 30 M€ qui se décompose de la manière suivante :

	31.12.2025	31.12.2024	Variation
Taxe sur les salaires	64,9	62,4	2,6
Congés individuels de formation	12,7	12,3	0,4
CFE	0,4	0,6	-0,2
Taxe foncière	21,8	30,6	-8,8
Versement transport	20,0	19,1	0,9
Effort construction	5,3	5,2	0,1
TVA non déductible	82,8	121,8	-39,0
Droits et taxes sur brevets et licences	4,1	5,1	-0,9
Taxes sur les INB	45,6	37,8	7,8
Taxe d'apprentissage	8,2	0,0	8,2
Autres impôts et taxes	4,1	5,0	-1,0
TOTAL	269,9	299,9	30,0

(en millions d'euros)

NOTE 10 - CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'élèvent à 1 765,8 M€ en 2025 contre 1 728,9 M€ en 2024.

L'augmentation de 36,9 M€ est liée à la variation des postes suivants :

- salaires et traitements (32,1 M€)

Cette hausse résulte essentiellement des augmentations individuelles et des effectifs notamment pour la nature 20.

- charges sociales (4,8 M€) :

L'augmentation résulte principalement de la variation des postes suivants :

- autres charges patronales (+ 17,1 M€),
- restauration collective (+ 1,8 M€),
- mission handicap (+ 1,5 M€) qui était en 2024 comptabilisée en transfert de charges,
- remboursement de charges de personnel (- 15,3 M€) qui était en 2024 comptabilisée en transfert de charges.

La variation par rapport à 2024 s'explique par les charges du personnel du DEND refacturés au MINARM pour 12,1 M€.

NOTE 11 - AUTRES CHARGES

	31.12.2025	31.12.2024	Variation
Redevances pour concessions	0,2	0,4	-0,2
Pertes sur créances irrécouvrables	5,7	6,1	-0,4
Subventions Accordées	43,8	0,0	43,8
Pénalités	0,7	0,0	0,7
Charges diverses	0,4	0,3	0,1
TOTAL	50,8	6,8	44,0

(en millions d'euros)

La variation de ce poste s'explique par l'application du nouveau règlement de l'ANC. Les subventions accordées et les pénalités étaient comptabilisées sur l'exercice 2024 en résultat exceptionnel ([cf. résultat exceptionnel](#)).

NOTE 12 - QUOTES-PARTS DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN

Ce poste enregistre la quote-part du CEA dans le GIE III-V Lab. pour un montant de 0,1 M€.

NOTE 13 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

VALEURS BRUTES	31.12.2024	Acquisitions	Cessions / mises au rebut	Transferts	31.12.2025
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	398,6	43,4	- 4,2	- 0,1	437,6
Concessions, brevets, licences, marques, procédés	316,6	1,1	- 4,2	13,6	327,1
Droit et valeurs similaires	5,6	0,0	0,0	0,0	5,6
Droits de stockage et autres immobilisations incorporelles	30,9	0,0	0,0	0,0	30,9
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	45,5	40,6	0,0	- 13,8	72,4
Reprise dosimétrie	0,0	1,7	0,0	0,0	1,7
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 297,6	1 532,2	- 232,3	0,0	22 597,5
Terrains	249,8	0,3	0,0	4,4	254,4
Constructions	3 815,3	8,0	- 2,0	239,2	4 060,5
Installations techniques, matériels et outillage industriels	11 278,5	47,2	- 115,3	486,6	11 697,0
Autres	432,2	4,0	- 14,9	26,6	447,9
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	5 521,7	1 442,7	- 100,0	- 756,7	6 107,7
Reprise dosimétrie	0,0	30,0	0,0	0,0	30,0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES BRUTES	21 696,1	1 575,6	- 236,5	- 0,1	23 035,1

(en millions d'euros)

AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	31.12.2024	Acquisitions	Cessions / mises au rebut	Transferts	Autres reprises	31.12.2025
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- 294,7	- 18,5	4,1	0,0	0,0	- 309,1
Concessions, brevets, licences, marques, procédés	- 271,1	- 16,7	4,1	0,0	0,0	- 283,8
Droit et valeurs similaires	- 1,2	- 0,1	0,0	0,0	0,0	- 1,3
Droits de stockage et autres immobilisations incorporelles	- 22,4	- 0,3	0,0	0,0	0,0	- 22,6
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Reprise dosimétrie	0,0	- 1,4	0,0	0,0	0,0	- 1,4
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- 10 222,6	- 650,0	130,3	0,1	9,6	- 10 732,6
Terrains	- 164,3	- 7,6	0,0	0,0	0,0	- 171,9
Constructions	- 2 797,2	- 143,2	2,0	0,0	9,3	- 2 929,1
Installations techniques, matériels et outillage industriels	- 6 902,7	- 436,5	113,5	1,0	0,3	- 7 224,3
Autres	- 358,0	- 38,5	14,8	- 0,9	0,0	- 382,6
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	- 0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	- 0,5
Reprise dosimétrie	0,0	- 24,2	0,0	0,0	0,0	- 24,2
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	- 10 517,3	- 668,5	134,4	0,1	9,6	- 11 041,7

(en millions d'euros)

VALEURS NETTES	31.12.2024	Acquisitions	Cessions / mises au rebut	Transferts	Dotations	Reprises	31.12.2025
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	103,9	43,4	- 0,1	- 0,1	- 18,5	0,0	128,5
Concessions, brevets, licences, marques, procédés	45,4	1,1	- 0,1	13,6	- 16,7	0,0	43,3
Droit et valeurs similaires	4,4	0,0	0,0	0,0	- 0,1	0,0	4,3
Droits de stockage et autres immobilisations incorporelles	8,5	0,0	0,0	0,0	- 0,3	0,0	8,2
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	45,5	40,6	0,0	- 13,8	0,0	0,0	72,4
Reprise dosimetrie	0,0	1,7	0,0	0,0	- 1,4	0,0	0,2
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 075,0	1 532,2	- 102,0	0,1	- 650,0	9,6	11 864,9
Terrains	85,5	0,3	0,0	4,4	- 7,6	0,0	82,5
Constructions	1 018,2	8,0	0,0	239,2	- 143,2	9,3	1 131,4
Installations techniques, matériels et outillage industriels	4 375,9	47,2	- 1,9	487,6	- 436,5	0,3	4 472,7
Autres	74,2	4,0	- 0,1	25,6	- 38,5	0,0	65,3
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	5 521,3	1 442,7	- 100,0	- 756,7	0,0	0,0	6 107,2
Reprise dosimetrie	0,0	30,0	0,0	0,0	- 24,2	0,0	5,8
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES NETTES	11 178,8	1 575,6	- 102,1	0,0	- 668,5	9,6	11 993,4

(en millions d'euros)

1. Acquisitions de l'exercice :

Les acquisitions de l'exercice s'élèvent à 1 575,6 M€ en 2025 en raison :

- des investissements des centres civils (734,6 M€), qui concernent principalement :
 - la construction du RJH (315,8 M€) et les programmes d'accompagnement (36 M€),
 - le projet de plateformes silicium à Grenoble (108,2 M€),
 - le Grand Accélérateur National d'Ions Lourds (19,1 M€),
 - le projet d'aménagement STEL (17,8 M€),
 - le programme d'entretien et maintien du patrimoine (17,5 M€),
 - la jouvence des équipements NEUROSPIN (14,7 M€),
 - le projet CASCAD 2 (13,8 M€),
 - le programme CONVERGENCE (10,9 M€),
 - la mise en conformité des installations (8 M€)
 - le projet PAGODE (5,9 M€),
 - le projet CIRCE : nouveau centre de secours (5,7 M€),
 - le projet TITAN (5,2 M€),
 - le projet BOSTON (5,1 M€).

Le reste des acquisitions du civil est constitué de nombreux investissements de valeurs unitaires inférieures à 5 M€.

- des investissements de la DAM (841 M€) dont TRF, LMJ, ORIS, Investissements généraux, Simulation numérique.

Par ailleurs, la reprise de l'activité de dosimétrie de l'ex IRSN a impliqué la reprise d'un montant brut d'immobilisation de 31,7 M€ pour un montant net de 6,1 M€. Ces immobilisations constituent les installations et équipements du site du Vésinet sur lequel est implantée cette activité.

VALEURS BRUTES	DAM	Fontenay	Saclay	Grenoble	Cadarache	Marcoule	Établis- sement central	DOS	CEA
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21,3	0,2	13,6	4,6	1,5	0,5	0,0	1,7	43,4
Concessions, brevets, licences, marques, procédés	0,5	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1
Droit et valeurs similaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Droits de stockage et autres immobilisations incorporelles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	20,8	0,2	13,6	4,1	1,5	0,5	0,0	0,0	40,6
Reprise dosimetrie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,7	1,7
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	819,7	8,5	83,1	153,9	389,7	58,6	- 13,0	31,8	1 532,2
Terrains	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3
Constructions	0,5	0,0	0,0	5,1	0,1	0,0	2,2	0,0	8,0
Installations techniques, matériels et outillage industriels	8,7	0,0	17,7	4,2	0,1	0,0	16,6	0,0	47,2
Autres	3,2	0,0	0,1	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	4,0
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	807,0	8,5	65,3	143,8	389,6	58,5	- 31,8	1,8	1 442,7
Reprise dosimetrie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	30,0	30,0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES BRUTES	841,0	8,7	96,6	158,4	391,2	59,1	- 13,0	33,4	1 575,6

(en millions d'euros)

2. Amortissements et dépréciations de l'exercice :
658,9 M€ :
(cf. tableau 20)

3. Cessions / mises au rebut / reclassements : 102,1 M€ :
La valeur nette des immobilisations cédées ou mises au rebut au cours de l'exercice s'élève à 24,8 M€ pour la DAM et 3 M€ pour le Civil.
Par ailleurs, suite au reclassement d'immobilisations, 74,3 M€ ont été crédités du compte Valeur comptable des immobilisations corporelles cédées (65 720 000) comme suit :

- pour le Civil 19,8 M€ (transfert du projet ECLAIR vers le compte stocks de produits en cours pour 10,8 M€ et transferts inter-centres pour 9 M€),
- pour la DAM 54,5 M€ de transferts inter-centres.

NOTE 14 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	31.12.2025	31.12.2024	Variation
Participations	203,2	203,2	0,0
Créances rattachées à des participation	- 3,6	3,4	- 7,0
Actifs dédiés	294,3	258,1	36,1
Prêts	2,6	2,4	0,2
Autres	2,7	2,7	0,0
Provisions pour dépréciation des autres titres immobilisés	- 0,9	- 2,5	1,6
TOTAL	498,3	467,4	30,9

(en millions d'euros)

Les immobilisations financières comprennent les éléments suivants :

- **les participations**, dont la valeur nette s'élève à 203,2 M€ à fin 2025, qui sont restées stables.
Ce poste résulte essentiellement des participations du CEA dans TechnicAtome pour 113,6 M€ et de CEA Investissement pour 85,2 M€,
- **le poste « Actifs dédiés »** qui s'élève à 294,3 M€ en hausse de 36,1 M€ par rapport à 2024 dont essentiellement 126,9 M€ de placements pour INC et 160,7 M€ pour IND,
- **le poste « prêts »** qui présente un solde net de 2,6 M€ à fin 2025, en hausse de 0,2 M€ par rapport à 2024. Cette variation concerne les prêts au personnel et les prêts essaimage,
- **le poste « autres immobilisations financières »**, d'un montant de 2,7 M€ à fin 2025, qui n'a pas évolué par rapport à fin 2024,
- **le poste « Provisions pour dépréciation des autres titres immobilisés »**, d'un montant de 0,9 M€ à fin 2025 correspond aux pertes latentes sur les placements du fonds INC pour 0,5 M€ et du fonds IND pour 0,4 M€.

NOTE 15 - STOCKS ET EN-COURS

	2025		
	Brut	Amortissements & Provisions	Net
STOCKS ET EN-COURS	7 264,2	34,7	7 229,5
Matières premières et autres approvisionnements	3 498,5	34,7	3 463,8
En-cours de production (biens et services)	2 723,4	0,0	2 723,4
Produits intermédiaires et finis	1 042,3	0,0	1 042,3

(en millions d'euros)

Ces stocks enregistrent essentiellement les flux du cycle des matières de base et des systèmes et moyens mis à la disposition des Armées.

NOTE 16 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES ACTIFS CIRCULANTS

	Montant brut	Degré de liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
CRÉANCES			
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	296,0	0,9	295,0
Créances rattachées à des participations	- 3,6	0,5	- 4,1
Actifs dédiés	294,3		294,3
Prêts	2,6	0,4	2,2
Autres	2,7	0,0	2,7
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	25 510,5	2 123,3	23 387,1
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	63,0	41,0	22,0
Créances d'exploitation dont :	922,8	922,8	
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	<i>566,1</i>	<i>566,1</i>	
<i>Autres</i>	<i>356,7</i>	<i>356,7</i>	
Créance sur l'État	23 900,9	761,5	23 139,4
Créances diverses	593,1	379,4	213,8
Charges constatées d'avance	30,8	18,8	12,0
TOTAL	25 806,4	2 124,3	23 682,1

(en millions d'euros)

NOTE 17 - CRÉANCES D'EXPLOITATION

RUBRIQUES	31.12.2025	31.12.2024	Variation
Clients	194,5	247,8	- 53,3
Clients - Factures à établir	371,6	215,7	155,9
Autres dont :	356,7	294,0	62,7
<i>TVA déductible</i>	<i>67,1</i>	<i>- 22,3</i>	<i>89,4</i>
<i>Crédit de TVA</i>	<i>163,6</i>	<i>203,6</i>	<i>- 40,0</i>
<i>TVA déductible sur factures non parvenues</i>	<i>115,0</i>	<i>99,9</i>	<i>15,1</i>
<i>Autres</i>	<i>11,0</i>	<i>12,7</i>	<i>- 1,8</i>
TOTAL BRUT	922,8	757,5	165,3
Dépréciations des comptes clients	- 25,6	- 33,8	8,2
TOTAL NET	897,2	723,6	173,5

(en millions d'euros)

La variation des postes clients est lié à l'avancement des opérations d'arrête des comptes.

Le poste factures à établir est principalement constitué des projets suivants :

- accord Bilatéral avec Edf (102 M€),
- FAMES (36,3 M€),
- nano 2022 - Volet national (25,8 M€),
- financement des projets IRT (18,6 M€),
- abondement CARNOT LETI 2016-2025 (18,2 M€),
- PEPR (12,6 M€),
- projet I3P (6,2 M€),
- projet BI Partite ORANO (4,7 M€),
- projet Quadri CSR (4,1 M€),
- nanoMagSAT (3,4 M€),
- projet EHT (3 M€),
- projet IRT SMART IMAGER (3 M€),
- France Génomique (2,2 M€)
- projet DEEPGREEN (2,13 M€),
- projet PREVAIL (1,9 M€),
- projet SOIL (1,9 M€),
- projet OTPaaS (1,6 M€),
- projet Neuratris 2023-2025 (1,5 M€),
- projet IA IDMIT T2 2023-2025 (1,5 M€),
- projet Data4 Industrie-X (1,4 M€),
- projet ERA4TB (1,3 M€),
- projet Move2THZ (1,2 M€),
- projet Carnot 2023-2025 (1,2 M€),
- projet GSP (1 M€),
- projet BPI ISAC (1 M€).

Le montant de crédit de tva de 163,6 M€ correspond aux demandes de remboursements d'octobre à décembre 2025.

La variation de la TVA déductible est principalement due à la variation du coefficient de taxation forfaitaire (passage de 84 % à 77 % en 2024 et de 77 % à 82 % en 2025).

NOTE 18 - CRÉANCES DIVERSES

	31.12.2025	31.12.2024	Variation
Subventions des tiers à recevoir	326,5	310,1	16,4
Subvention à recevoir notifiée par l'État	5,4	172,8	- 167,3
Subventions Européennes à recevoir	221,9	193,9	28,0
Associés - Opérations faites en commun et en GIE	4,4	4,4	0,0
Débiteurs divers	28,0	25,8	2,2
Factures en attente de réception	6,6	17,8	- 11,1
Autres	0,3		0,3
TOTAL	593,1	724,8	- 131,7

(en millions d'euros)

La diminution de 131,7 € est essentiellement liée au décalage en 2024 de la subvention versée par le ministère des Armées (- 167,3 M€) et à l'augmentation des subventions à recevoir provenant de tiers (+ 16,4 M€) et de l'Europe (+ 28,0 M€). En 2025, la subvention « œuvre commune » notifiée a été versée pour sa totalité par le Ministère des Armées.

NOTE 19 - DISPONIBILITÉS ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

	Valeurs brutes			Dépréciations	Trésorerie nette
	Trésorerie débitrice	Trésorerie créditrice	Total		
2025					
Budget général et entités périphériques	376,40	- 18,6	358,00		358,00
Fonds dédiés A&D (1)	5,40		5,40		5,40
Fonds ancien	0,05		0,05		0,05
Installations nouvelles-civil	1,38		1,38		1,38
Installations nouvelles-défense	3,94		3,94		3,94
Total CEA	381,80	- 18,6	363,40		363,40
2024					
Budget général et entités périphériques	808,80		808,80		808,80
Fonds dédiés A&D (1)	0,60		0,60		0,60
Fonds ancien	0,30		0,30		0,30
Installations nouvelles-civil	0,30		0,30		0,30
Installations nouvelles-défense	0,00		0,00		0,00
Total CEA	809,40		809,40	0,00	809,40

(1) trésorerie dédiée à la couverture des opérations de fin de cycle cf. note 20

(en millions d'euros)

NOTE 20 - FONDS DE DOTATION

	31.12. 2024	Affectation du résultat N-1	Résultat 2025	Affectation fonds de dotation ⁽¹⁾	Investis- sement ⁽²⁾	Cession d'actifs	Dotation amortissements et provisions ⁽³⁾	Ajustement créance sur l'État	Autres	31.12. 2025
Fonds de dotation reçu de l'État	7 828,5			906,3						8 734,8
Fonds de dotation reprise activité dosimétrie	0,0								12,3	12,3
Subventions d'équipement reçues de l'État	9 041,3				1 163,0	- 27,9	- 556,0			9 610,4
Solde des exercices antérieurs	- 1 203,0	- 153,3						10,5		- 1 345,8
Solde de l'exercice	- 153,3	153,3	- 102,6							- 102,6
FONDS DE DOTATION	15 513,4	0,0	- 102,6	906,3	1 163,0	- 27,9	- 556,0	10,5	12,3	16 909,0

(en millions d'euros)

	2025	2024
⁽¹⁾ Affectation fonds de dotation	906,3	277,1
Coût de revient des produits finis	- 510,6	- 365,9
Financement des stocks	1 423,5	646,3
Autres	- 6,6	- 3,3
⁽²⁾ Dotation au titre des investissements de l'exercice	1 163,0	1 097,4
Acquisitions et productions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 516,8	1 259,4
Subventions d'équipement reçues des tiers	- 353,8	- 162,0
⁽³⁾ Dotation amortissements et provisions	566,0	568,8
Dotations aux amortissements des immobilisations	631,3	630,9
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations	9,2	11,2
Reprises des provisions pour dépréciation des immobilisations	- 9,6	- 5,8
Reprises du subventions d'équipement reçues des tiers	- 63,7	- 66,4
Autres	- 1,1	- 1,1

(en millions d'euros)

NOTE 21 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENTS CONTRIBUTIONS REÇUES DES TIERS

RUBRIQUES	31.12.2025	31.12.2024
RJH dont :	1 408,2	1 168,2
• Programme Investissements d'Avenir	847,6	847,6
• Contributeurs tiers	560,6	320,6
État – Recettes affectées	240,0	0,0
EDF	127,0	127,0
AREVA	89,3	89,3
VTT	18,1	18,1
DAE	15,1	15,1
CIEMAT	13,2	13,2
ISRAEL IAEC	12,7	12,7
DECC	12,6	12,6
VATTENFALL	12,0	12,0
China Général Nucléar	12,0	12,0
SCK-CEN	5,5	5,5
Commission Européenne	3,0	3,0
REACTOR GROUP BHA	0,2	0,2
Principaux financeurs	1 035,9	1 046,0
PIA hors RJH	49,8	49,8
ANR	336,0	341,8
HORIZON EUROPE	199,4	195,1
Ministère de la Défense Britannique	144,7	147,8
Région Auvergne Rhône Alpes	60,8	59,7
CNRS	29,5	29,5
FEDER	18,8	12,9
Région Ile de France	18,5	19,9
Grenoble Alpes Métropole	18,2	19,9
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	15,7	19,2
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	9,8	10,3
Département de l'Essonne	9,0	9,8
Université Paris Saclay	8,5	8,1
ADEME	7,9	8,0
Région Occitanie	6,7	6,7
Région Nouvelle Aquitaine	6,1	7,0
ANDRA	4,6	4,8
SPIRAL / GANIL	4,4	3,2
INSERM	3,4	2,6
AREVA	3,2	3,5
CERN	2,9	2,9
Département des Bouches du Rhône	2,8	3,1
LNE	2,8	2,0
DGE	2,7	5,3
Métropole d'Aix-Marseille-Provence	2,4	2,6
EDF	2,2	2,2
SOITEC	2,2	1,0
Région Pays de la Loire	2,1	2,6
Université de Rouen	2,1	2,1
INRIA	2,0	2,2
UGA	1,9	2,3
Autres Subventions	55,0	58,2
TOTAL	2 444,1	2 214,2

(en millions d'euros)

La variation de ce poste s'analyse de la façon suivante :

	2025	2024
Subventions et contributions restant à recevoir ⁽¹⁾	10,8	15,2
Subventions et contributions reçues au cours de l'exercice ⁽²⁾	283,0	194,3
Reprise au titre des amortissements de l'exercice	- 63,8	- 66,4
TOTAL	230,0	143,1

⁽¹⁾ dont FEDER (7,5 M€)

⁽²⁾ dont RJH/ État – Recettes affectées (240,0 M€)

(en millions d'euros)

NOTE 22 - OPÉRATIONS DE FIN DE CYCLE

Provisions pour opérations de fin de cycle	39
Actifs de couverture	40
Créance sur l'État.....	40
Placements dédiés à la couverture des opérations de fin de cycle	41
Équilibre actif/passif des charges de fin de cycle.....	42

PROVISIONS POUR OPÉRATIONS DE FIN DE CYCLE

Durant l'année 2025, le CEA a procédé à des révisions de devis et d'échéanciers pour un montant global de 2851,3 M€ en valeur brute et 745,8 M€ en valeur actualisée (cf. détail des révisions de devis). L'évolution des provisions au cours de l'exercice 2025 s'analyse comme suit :

	CEA	Fonds ancien	INC	IND
Provision au 31 décembre 2024	23 013,6	22 815,4	57,2	141,0
dont provision pour ajustement rétrospectif de la clé CIGÉO	15,8	15,8	-	-
Revalorisation aux conditions économiques 2024 et désactualisation	864,6	857,1	2,1	5,4
Impact du changement des hypothèses prévisionnelles	107,3	105,1	0,6	1,6
Révisions de devis /Mises en service , impacts échéanciers	745,8	746,9	0,0	-1,2
Reprise de provision correspondant aux travaux de l'année ⁽¹⁾	-795,2	-795,2	0,0	0,0
Reclassement de la TVA NR	0,0	0,0		
Impact variation du CTF	-113,6	-113,6		
Provision - Garantie financière Cobalt 60	0,5		0,5	
Provision complémentaire - Part recette externe hors PECY ⁽²⁾	-4,0	-4,0		
Provision au 31 décembre 2025	23818,9	23611,7	60,4	146,8
dont provision pour ajustement rétrospectif de la clé CIGÉO	15,8	15,8		

⁽¹⁾ Dépenses 2025 de 805,85 M€ dont 10,7 M€ de charges transverses non provisionnées.

⁽²⁾ Correspondant au complément de provision lié à l'annulation des recettes externes prévisionnelles qui étaient intégrées dans le reste à faire de certains projets.

(en millions d'euros)

La provision pour ajustement rétrospectif de la clé Cigéo, présentée dans la ligne « autres provisions pour risques et charges » s'élève à 15,8 M€ (inchangé).

Aux 31 décembre 2025 et 2024, les provisions pour démantèlement des installations et traitement des déchets et combustibles sans emploi entrant dans le champ d'application du décret du 23 février 2007 relatif à la sécurisation du financement des charges nucléaires se répartissent comme suit :

	Charge en valeur Brute		Charge en valeur Actualisée	
	Arrêté 2025	Arrêté 2024	Arrêté 2025	Arrêté 2024
Démantèlement	20 108,4	18 264,2	10 732,1	10 366,7
Gestion des combustibles	1 308,6	1 338,8	790,4	807,3
Reprise et conditionnement des déchets anciens	6 075,6	5 759,2	3 516,8	3 230,1
Gestion des colis de déchets radioactifs	6 982,3	6 711,8	4 511,7	4 349,8
Gestion à long terme des colis de déchets	7 035,5	7 014,7	2 975,6	2 910,2
Surveillance après fermeture des stockages	638,0	632,6	83,4	81,2
Total des provisions - périmètre loi 2006	42 148,5	39 721,4	22 609,9	21 745,4
Provisions hors périmètre loi 2006	1 293,3	1 208,8	850,0	802,8
TVA non déductible sur périmètre loi/hors loi	530,5	719,7	248,1	351,0
TOTAL PROVISIONS AU 31 DÉCEMBRE *	43 972,3	41 649,9	23 708,0	22 899,2

* Hors provision complémentaire - Part recette externe (94 M€ en VA et 137,8 M€ en VB).

(en millions d'euros)

Au 31 décembre 2025, l'utilisation d'un taux d'actualisation supérieur ou inférieur de 0,5 % au taux utilisé aurait eu pour effet de modifier la valeur des provisions pour opérations de fin de cycle respectivement de 2 333,8 M€ ou - 1 984,2 M€, conduisant sur l'ensemble des provisions (Loi et Hors Loi), aux valeurs respectives de 26 041,8 M€ et 21 723,7 M€.

PROVISIONS AU PASSIF DU CEA (NOMENCLATURE ART.2 DÉCRET DU 23 FÉVRIER 2007)	Arrêté 2025	0 - 10ans	+ de 10ans
Démantèlement	20 108,4	3 996,6	16 111,8
Gestion des combustibles	1 308,6	505,3	803,3
Reprise et conditionnement des déchets anciens	6 075,6	1 327,1	4 748,5
Gestion des colis de déchets radioactifs	6 982,3	2 538,7	4 443,6
Gestion à long terme des colis de déchets	7 035,5	1 317,9	5 717,6
Surveillance après fermeture des stockages	638,0	26,7	611,3
Total des provisions - périmètre loi 2006	42 148,5	9 712,3	32 436,2
Provisions hors périmètre loi 2006	1 293,3	389,4	903,9
Tva non déductible	530,5	104,6	425,9
TOTAL DES PROVISIONS AU 31 DÉCEMBRE	43 972,3	10 206,2	33 766,1

(en millions d'euros)

ACTIFS DE COUVERTURE

Créance sur l'État

La convention relative au financement des charges de long terme du CEA permet de fixer les modalités de valorisation de la créance sur l'État, d'en assurer la liquidité et de garantir une couverture des provisions pour obligations de fin de cycle conformément aux exigences de la loi du 26 juillet 2006.

Au 31 décembre 2025, l'équilibre du bilan des charges nucléaires du CEA relatives aux installations mises en service avant le 31 décembre 2009 est quasi exclusivement assuré par cette créance inscrite à l'actif du fonds ancien, la totalité des actifs du CEA qui avaient été antérieurement affectés à la couverture de ces passifs de démantèlement ayant été cédés, à la demande de l'État.

Depuis 2016, la liquidité de cette créance est assurée à titre exclusif par une dotation budgétaire annuelle versée par le ministère de la transition écologique et solidaire (programme 190, action 15).

L'évolution de cette créance au cours de l'exercice 2025 est décrite ci-dessous :

CRÉANCE SUR L'ÉTAT	CEA
Montant total au 31 décembre 2024	23 049,8
dont Créance sur l'État pour ajustement rétrospectif de la clé CIGÉO	15,8
Revalorisation aux conditions économiques 2025 et désactualisation	857,1
Changements d'hypothèses prévisionnelles	105,1
Crédits budgétaires	- 761,5
Évolution du contre prorata de TVA	- 113,6
Révisions de devis et d'échéanciers	744,6
Reprise provisions - Part recette externe	- 4,0
Transfert des obligations de l'IRSN relative au démantèlement de CABRI	12,9
Ajustement créance état	10,5
Montant total au 31 décembre 2025	23 900,9
dont Créance État pour ajustement rétrospectif de la clé CIGÉO	15,8

(en millions d'euros)

La revalorisation de la créance sur l'État résulte de l'analyse comptable des termes de la convention cadre État-CEA : celle-ci prévoit en effet la couverture des passifs du fonds ancien au travers de la créance sur l'État de manière à assurer un taux de couverture de 100 %. Les opérations sur le fonds ancien (révisions de devis et d'échéanciers, désactualisation...) se font en contrepartie de cette créance (et sont donc sans impact sur le ratio de couverture).

En raison de la fusion IRSN et ASN, la quote-part des provisions pour opérations de fin de cycle correspondant au financement attendu de l'IRSN sur le projet CABRI a été intégrée à la créance d'État pour 12,9 M€.

PLACEMENTS DÉDIÉS À LA COUVERTURE DES OPÉRATIONS DE FIN DE CYCLE	Anciennes Installations		Nouvelles Installations		
	Fonds ancien	Civil	Défense	Civil+ défense	TOTAL
Placement brut au 31 décembre 2024	6,50	113,30	138,90	252,20	258,70
Encaissement des crédits budgétaires Pg 190 act°15					
Transfert au budget général du CEA					
Abondement INC 2025		0,50		0,50	0,50
Abondement DAM 2025			10,30	10,30	10,30
Résultat sur cessions de VMP	0,10	13,90	15,30	29,30	29,40
Coupons et intérêts		1,40	1,00	2,40	2,40
Primes de souscriptions / frais ETF		-0,70	-0,60	-1,30	-1,30
Frais divers		-0,20	-0,20	-0,40	-0,40
Placement brut au 31 décembre 2025	6,70	128,20	164,70	292,90	299,60
Dépréciations au 31 décembre 2024		-1,00	-1,50	-2,50	-2,50
Dépréciations au 31 décembre 2025		-0,48	-0,44	-0,90	-0,90
Placement net comptable au 31 décembre 2024	6,50	112,30	137,40	249,60	255,90
Placement net comptable au 31 décembre 2025	6,70	127,70	164,30	293,30	300,00
Plus-values latentes non comptabilisées 2024	0,10	10,6	10,10	20,70	20,80
Plus-values latentes non comptabilisées 2025	0,08	7,42	7,57	14,99	15,07
Placement en juste valeur (couverture des passifs) 2024	6,60	123,00	147,50	270,50	277,10
Placement en juste valeur (couverture des passifs) 2025	6,80	135,20	171,80	308,30	315,10

(en millions d'euros)

La répartition du portefeuille (exprimé en valeur nette comptable) dédié à la couverture des opérations de fin de cycle est la suivante :

	31.12.2025	31.12.2024
En valeur de marché :		
• FCP actions	104,0	132,1
• FCP obligataires et monétaires	194,6	123,8
TOTAL	298,7	255,9
Par origine géographique :		
• zone Euro	188,3	204,4
• Monde	110,3	51,5
• Autres	0,0	0,0
TOTAL	298,7	255,9

(en millions d'euros)

► Objectif du portefeuille dédié

Il existe trois Fonds dédiés : (i) le Fonds relatif aux installations mises en service avant le 31 décembre 2009, regroupant les Fonds FDC (Civil) et FDD (Défense) à compter de l'exercice 2018 compte tenu de l'unique source de financement via le programme 190 action , régi par la convention cadre État-CEA et (ii) à compter du 1^{er} janvier 2010, les Fonds INC et IND, qui font l'objet d'un suivi distinct.

Composés à l'origine à partir d'un échéancier des dépenses qui s'étale pour une grande part sur une période allant jusqu'à 2040 et au-delà, les portefeuilles ex FDC et ex FDD ont été initialement gérés dans une optique de long terme. Faute d'abondements suffisants, les horizons de placements ont été raccourcis à l'approche de l'assèchement des deux Fonds, survenu respectivement en 2011 (ex FDD) et 2012 (ex FDC). À ce jour, ces portefeuilles ne sont plus composés que des FCPR souscrits à l'origine et toujours actifs, ainsi que de poches monétaires permettant de faire face aux dépenses de démantèlement après les abondements annuels.

Dédiés à des dépenses qui ne seront réalisées que plusieurs décennies après les mises en service des installations à partir de 2010, les portefeuilles INC et IND sont gérés dans une optique de très long terme dans le cadre d'une allocation stratégique 22 % actions / 44 % taux / 32 % private equity (non coté) / 2 % alternatif.

La nouvelle allocation stratégique, intégrant maintenant une poche de 32 % de Private Equity / Dette Privée, a amené MERCER à nous recommander des investissements nouveaux en Private Equity / Dette Privée pour la montée en charge vers la cible.

Les portefeuilles INC et IND sont investis via des Sicav et FCP ouverts dont la gestion est externalisée ainsi que de fonds de Private Equity et Dette Privée. Ils sont constitués au 31 décembre 2025 de 39,0 % de fonds actions (dont 16,8 de Private Equity), de 59,9 % de fonds obligataires (dont 0,7 % de Dette Privée) et de 1,1 % de fonds monétaires.

Les trois Fonds dédiés sont valorisés en fin d'année sur la base des valeurs liquidatives au 31 décembre de l'exercice des lignes en portefeuille.

ÉQUILIBRE ACTIF/PASSIF DES CHARGES DE FIN DE CYCLE

ACTIF	31.12.2025	31.12.2024	PASSIF	31.12.2025	31.12.2024
Actifs dédiés ⁽⁶⁾	308,4	276,7	Provisions pour opérations de fin de cycle ⁽¹⁾ dont :	23 818,8	23 013,5
Créance sur l'État ⁽⁴⁾	23 900,9	23 049,8	• Fonds Ancien	23 609,3	22 815,3
			• Fonds Civil Nouvelles Inst.	62,7	57,2
			• Fonds Défense Nouvelles Inst.	146,8	141,0
Actif de démantèlement tiers ⁽⁴⁾	19,1	29,3	Dettes CEA ⁽²⁾	304,0	259,5
Créance sur le CEA (Budget général) ⁽⁵⁾	5,2	8,1			
			Avance CEA / dette Orano Cycle ⁽³⁾	0,0	0,0
Disponibilités et placements ⁽⁶⁾	5,4	0,3			
TOTAL	24 239,0	23 364,3	TOTAL	24 122,9	23 273,1
Ratio de couverture	100,5 %	100,4 %			

(en millions d'euros)

Le tableau ci-dessus récapitule les différents postes comptables concernés par le traitement des opérations de fin de cycle dans le bilan du CEA ainsi que leur financement.

Les passifs des fonds dédiés assainissement-démantèlement sont constitués :

- ⁽¹⁾ des provisions pour opérations de fin de cycle,
- ⁽²⁾ de l'avance faite par le budget général du CEA du paiement de travaux d'A&D.

Ces passifs sont couverts par les actifs suivants :

- ⁽³⁾ une créance sur l'État Français à l'actif du fonds ancien (obligations de fin de cycle nées avant le 31 décembre 2009), dont l'évolution est détaillée dans la [note 21](#),
- ⁽⁴⁾ une créance sur le Royaume Uni de 19 M€ à l'actif du fonds IND en couverture du programme franco-britannique TEUTATES EPURE ;
- ⁽⁵⁾ de créances vis-à-vis du budget général du CEA correspondant notamment aux abondements de la DAM et du Civil restant à verser au 31 décembre 2025;
- ⁽⁶⁾ des placements des fonds dédiés pour 314 M€ (essentiellement composée des portefeuilles de valeurs mobilières de placement des nouveaux fonds) en valeur de marché y compris 15,1 M€ de plus-values latentes non comptabilisées.

NOTE 23 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Analyse des mouvements des provisions pour risques et charges

Rubriques	Montant au 01.01.2025	Dotations de l'exercice			Reprises de l'exercice			Montant au 31.12.2025
		Expl.	Financ.	Except.	Expl.	Financ.	Except.	
PROVISIONS POUR OBLIGATIONS DE FIN DE CYCLE	23 013,6	821,6	971,9	0,0	800,4	187,8	0,0	23 818,8
Provision pour démantèlement	22 997,8	821,6 ⁽¹⁾	971,9 ⁽²⁾		800,4 ⁽³⁾	187,8 ⁽⁴⁾	0,0	23 803,0
Provision pour ajustement rétrospectif de la clé Cigéo	15,8							15,8
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	92,4	46,7	0,0	0,0	12,5	0,6	0,4	125,7 ⁽⁵⁾
Provisions pour litiges sociaux et commerciaux	40,1	27,6			5,9			61,7
Provision Taxe apprentissage/ Urssaf	1,5	16,4						17,9
Provision pour démantèlement affectée au financement d'installations	13,0				1,1			11,9
Provision pour retraites	3,1						0,4	2,7
Provision pour traitement des déchets courants	20,8	1,1			0,7			21,2
Provision médailles du travail	5,6				0,4			5,3
Autres provisions	8,4	1,6	0,0		4,4	0,6		5,1
TOTAL	23 106,0	868,3	971,9	0,0	812,9	188,4	0,4	23 944,5

⁽¹⁾ Dotations exploitation

Révision de devis fonds ancien (sans impact sur le résultat net -contrepartie créance Etat)

818,8

Révision de devis INC

2,3

Provision cobalt 60

0,5

⁽²⁾ Dotations financières

Désactualisation et revalorisation aux conditions économiques 2025

Fonds ancien (sans impact sur le résultat net -contrepartie créance Etat)

8571

INC

2,1

IND

5,4

Évolutions des hypothèses financières et révisions d'échéancier

Hypothèses financières fonds ancien (sans impact sur le résultat net -contrepartie créance Etat)

105,1

Hypothèses financières INC

0,6

Hypothèses financières IND

1,6

⁽³⁾ Reprise provisions exploitation pour travaux d'A&D

Reprise de provisions pour travaux d'A&D fonds ancien

795,2

Reprise provision - Part recette externe hors PECY

4,0

IND

1,2

⁽⁴⁾ Évolutions des hypothèses financières et révisions d'échéancier

Échéancier fonds ancien (sans impact sur le résultat net -contrepartie créance Etat)

74,2

Impact de la variation du coefficient de taxation forfaitaire sur les provisions d'A&D

113,6

⁽⁵⁾ Autres provisions pour risques et charges

Ce poste reprend les provisions constituées au titre des autres risques et charges encourus par le CEA.

Elles représentent au 31 décembre 2025 un montant de 125,7 M€ contre 92,4 M€ au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 33,3 M€. Ce poste comprend :

- les litiges sociaux et commerciaux (61,7 M€),
- la provision taxe apprentissage et Urssaf (17,9 M€),
- les coûts futurs au titre des retraites supportées par des tiers (2,7 M€),
- le traitement des déchets courants (21,2 M€),
- le financement des investissements affectés aux opérations de fin de cycle (11,9 M€).

Cette provision est reprise à compter de la date de mise en service des installations en fonction du plan d'amortissement desdites installations,

- les médailles du travail (5,3 M€),
- les autres provisions (5,1 M€).

NOTE 24 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

	Montant Brut	Échéances à moins d'un an	Échéances de 1 à 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
• à deux ans au maximum à l'origine	18,6	18,6		
• à plus de deux ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	6,1	0,1	5,9	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2,2	2,2		
Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	633,8	633,8		-
Dettes fiscales et sociales	486,6	486,6		
Autres dettes d'exploitation	53,6	53,6		
Dettes diverses				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	389,8	389,8		
Autres dettes diverses	563,6	378,6		185,0
Produits constatés d'avance	137,7	102,7		35,0
TOTAL	2 292,1	2 066,1	5,9	220,0

(en millions d'euros)

NOTE 25 - DETTES D'EXPLOITATION

RUBRIQUES	31.12.2025	31.12.2024	Variation
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	633,8	902,4	- 268,6
Dettes fiscales et sociales	486,6	448,4	38,2
Autres	53,6	5,6	48,0
TOTAL	1 174,1	1 356,4	- 182,4

(en millions d'euros)

- La diminution des dettes vis-à-vis des fournisseurs d'exploitation et comptes rattachés s'analyse principalement par la variation des postes suivants :

- fournisseurs (- 334,9 M€),
- fournisseurs factures non parvenues (+ 68,9 M€).

Ces variations s'expliquent par l'anticipation de la clôture des comptes (qui a entraîné une hausse des charges à payer) et la décision, dans le cadre du projet de transformation du système de gestion, de procéder au règlement en fin d'année de l'ensemble des factures fournisseurs bonnes à payer, quelle que soit leur date d'échéance (ce qui explique la forte diminution de la dette fournisseurs).

- L'augmentation des dettes fiscales et sociales s'analyse principalement par la variation des postes suivants :

- avantages au personnel CET (+ 4,2 M€),
- avantages au personnel Congés Payés (+ 2,6 M€),
- charges sociales sur avantages au personnel (+ 3,2 M€),
- TVA sur factures à établir (+ 20,7 M€),
- organismes sociaux charges à payer (+ 9,1 M€),
- ÉTAT charges à payer (- 4,8 M€), reprises des provisions de taxes foncières.

- L'augmentation des autres dettes s'analyse principalement par la variation du poste clients créditeurs (+ 48,0 M€) qui concerne principalement des avances versées par l'ANR.

NOTE 26 - DETTES DIVERSES

DETTE DIVERSES	31.12.2025	31.12.2024	Variation
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	389,8	510,9	- 121,1
Autres	563,6	542,6	21,0
TOTAL	953,4	1 053,5	- 100,1

► La diminution des **dettes sur immobilisations et comptes rattachés** est liée principalement :

- aux fournisseurs - Achats d'immobilisations (- 229,9 M€),
- aux fournisseurs - Factures non parvenues (+ 116,0 M€).

► L'augmentation des autres **dettes diverses** est liée principalement :

- aux subventions européennes (- 14,8 M€),
- au programme de recherches à risque AUDACE (- 12,2 M€),
- au versement d'une avances dans le cadre du projet RJH (+ 85,0 M€),
- au programme d'investissements d'avenir (- 33,5 M€).

NOTE 27 - RENSEIGNEMENTS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31.12.2025

SOCIÉTÉ	Capital	Réserves* et report à nouveau avant affecta- tion des résultats	Quote- part de capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non rem- boursés	Cautions et avals consen- tis par la société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Divi- dendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Obs- ervations provisions pour dépré- ciation des créances
				Brute	Nette						
1) Filiales françaises											
TECHNICATOME	22,10	11,80	20,32	113,60	113,60	-	-	633,20	87,70	5,60	
CO-COURTAGE NUCLÉAIRE	0,00	1,70	90,00	0,04	0,04	-	-	1,40	0,70	0,50	
CEA- INVESTISSEMENT	85,20	20,00	100,00	85,20	85,20	-	-	0,00	-4,60	0,00	
2) Participations françaises											
SYNCHROTRON SOLEIL	0,00	0,00	28,00	0,00	0,00			1,40	0,00	0,00	
MINATEC	6,90	12,90	22,21	1,50	1,50	-	-	11,80	1,70	0,00	
SEML Route des Lasers	28,30	13,60	6,34	1,80	1,80	-	-	13,10	-0,30	0,00	
GIE III V LAB	5,00	0,00	20,00	1,00	1,00	-	-	28,30	-0,40	0,00	

* y compris les provisions réglementées et subventions d'investissements.

(en millions d'euros)

NOTE 28 - ENGAGEMENT HORS BILAN

ENGAGEMENTS REÇUS	2025	2024
Cautions reçues des banques pour couverture des retenues de garantie réglées aux fournisseurs	166,57	120,50
Cautions bancaires diverses	0,04	0,05
TOTAL	166,61	120,55

(en millions d'euros)

ENGAGEMENTS DONNÉS	2025	2024
Engagements vis-à-vis de l'ILL	9,2	8,5
Engagement vis-à-vis de SOLEIL (synchrotron)	4,8	12,9
Prêts de logements du personnel (garantie du capital)	0,2	0,2
Couverture de change		-
Achats de devises à terme à réaliser à la clôture de l'exercice	13,0	6,0
Avantages au personnel	620,9	775,3
Engagements de retraite (droit acquis à fin 2025)		
Indemnités de départ à la retraite	305,1	340,6
Accord CEA NIG 119/419	214,0	331,1
Régime frais de santé des retraités	101,9	103,6
TOTAL	648,1	802,9

(en millions d'euros)

L'une des hypothèses principales pour les estimations des engagements au titre des avantages au personnel est le taux d'actualisation, qui doit être déterminé par référence aux rendements des obligations corporatives de haute qualité d'échéance égale à la durée du régime à la date d'évaluation. Les normes comptables françaises ne définissent pas le concept de « haute qualité », mais en pratique, le rendement sur des obligations de sociétés cotées AA est utilisé. Le taux d'actualisation a été déterminé à l'aide de l'outil interne Willis Towers Watson nommé « RateCalc ». Cet outil permet de déterminer un taux d'actualisation correspondant à la durée exacte des régimes évalués. Le taux d'actualisation obtenu pour la durée moyenne des régimes s'est élevé au 31 décembre 2025 à 4,00 %. De la même manière, le taux d'inflation long terme retenu à la date d'évaluation au 31 décembre 2025 pour 2,00 % a été déterminé suivant la courbe d'inflation long terme France de Willis Towers Watson de décembre 2025 couplée aux flux futurs probables estimés des avantages au personnel, tenant compte ainsi de la durée moyenne des régimes.

Le taux d'actualisation et inflation long terme résultant des outils de Willis Towers Watson sont arrondis à 25 points de base.

Par rapport à l'exercice 2024, ces engagements sont en baisse de 154,4 M€ (620,9 M€ à fin 2025, à comparer à 775,3 M€ à fin 2024). Cette variation s'analyse de la manière suivante :

	2025	2024
Droits acquis au titre de l'exercice/prestations perçues	19,1	- 8,8
Gains/(pertes) dues aux changements d'hypothèses financières	- 81,8	36,8
Gains/(pertes) dues à l'expérience	0,5	33,3
Gains/(pertes) dues aux changements des hypothèses démographiques	0,0	- 7,9
Changement de la méthode PUC "PRO" à la méthode PUC "INC"	- 92,2	0,0
TOTAL	- 154,4	53,4

(en millions d'euros)

Cette baisse est principalement due à la mise à jour des hypothèses financières (taux d'actualisation et taux d'augmentation des salaires long terme), et une harmonisation de la méthode de calcul des engagements ; l'engagement relatif au régime de Cessations Anticipées d'Activité étant à présent évalué suivant la méthode « PUC INC » (précédemment évalué suivant la méthode « PUC PRO », sans projection des droits).

Litiges et passifs éventuels

Les passifs éventuels liés aux activités d'assainissement-démantèlement sont présentés dans la [note 21](#).

NOTE 29 - EFFECTIFS

	2025	2024
Contrats à durée indéterminée (hors PRTT)	16 770	16 672
Autres contrats sous plafond	359	392
TOTAL	17 129	17 064

NOTE 30 - AUTRES INFORMATIONS

SITUATION AU REGARD DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Le régime fiscal du CEA au regard de l'impôt sur les sociétés relève de l'article 207-1-9° du Code Général des Impôts (introduit dans le Code par la Loi de programmation pour la recherche du 18 avril 2006). En vertu des dispositions de cet article, les établissements publics de recherche sont exonérés d'impôt sur les sociétés pour les revenus issus des activités conduites dans le cadre des missions du service public de la recherche.

Ce régime a fait l'objet de commentaires de la part de l'administration fiscale (en dernier lieu, dans le Bulletin Officiel des Impôts BOI-IS-CHAMP-50-10 du 4 avril 2018).

En application du principe de sectorisation des activités posé par l'administration fiscale, ont été rattachés au secteur imposable, dès l'exercice clos en 2006, les revenus des titres de participation du CEA.

En raison de la reprise de l'activité de dosimétrie passive de l'ex-IRSN à compter du 1^{er} janvier 2025, les recettes y afférentes ont été rattachées au secteur lucratif du CEA. Une charge d'IS de 700 K€ a été constatée dans les comptes.

POLITIQUE D'ASSURANCE

La politique d'assurance du CEA consiste en un ensemble de principes clairs, cohérents et coordonnés, fruits d'échanges réguliers entre le service des assurances et les différentes directions opérationnelles, fonctionnelles et de centre. Ces échanges ont permis de parvenir à un consensus

sur les finalités de la politique d'assurance du CEA et sur les modalités de mise en œuvre. Celles-ci font l'objet d'un ensemble de textes écrits (manuel et livret) constituant le « référentiel assurance », qui est communiqué aux principaux responsables de tous niveaux afin d'encadrer leurs décisions de gestion et de guider leurs actions. La politique d'assurance se décline par niveau. Les principes généraux sont validés par la Direction générale du CEA sur proposition du service des assurances. Les principes spécifiques sont validés, selon les domaines concernés, par la Direction financière et des programmes, la Direction des ressources humaines et des relations sociales et les Directions concernées.

La mise en œuvre de cette politique, établie dans une perspective de long terme, s'appuie sur un ensemble de réflexions et de décisions destinées à choisir, coordonner et gérer les ressources et à conduire les actions permettant d'atteindre les objectifs généraux dans le cadre de la politique définie (visites de sites pour le suivi de l'état des bâtiments, des installations réglementées et audits incendie).

La mise en œuvre de la politique d'assurance du CEA s'inscrit dans une démarche de gestion des risques (*Risk management*), devenue classique dans tous les secteurs d'activités à risques.

Elle passe par l'identification des risques, la gestion des programmes d'assurance destinés à couvrir les conséquences de leur réalisation et la tenue de tableaux de bord liés au contrôle d'efficacité.

Pour limiter les risques qu'il encourt, le CEA, lorsqu'il le peut, les transfère sur les contractants avec lesquels il est en relation d'affaires.

Ce transfert ne peut concerner que des risques liés à sa responsabilité contractuelle.

Par ailleurs, pour réduire l'impact financier de certains événements potentiels, le CEA a décidé de transférer une partie de ses risques aux assureurs. Outre son aspect préventif, l'assurance offre un avantage économique consistant à transformer en charges constantes d'exploitation, par le paiement des primes d'assurance, la charge aléatoire de certains sinistres dont le montant compromettrait son budget.

La couverture des risques aléatoires, dont le CEA a choisi de transférer la charge financière sur les assureurs, traduit sa volonté de se prémunir contre les conséquences des dommages aux tiers et de protéger son patrimoine et ses salariés.

a) Assurances de responsabilité civile

► Responsabilité civile nucléaire

Compte tenu du régime spécial applicable en matière de responsabilité civile nucléaire, le CEA est tenu d'avoir une garantie financière conformément à la Convention de Paris sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire et aux obligations imposée par les articles L. 597-1 et suivants du Code de l'environnement. Le CEA bénéficie de la garantie de l'État, suite à la publication au Journal officiel de l'arrêté du 16 décembre 2025 accordant au CEA la garantie de l'État au titre de la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire.

Par ailleurs, le CEA souscrit des polices d'assurance pour couvrir sa responsabilité, en sa qualité de détenteur et utilisateur de sources de rayonnements ionisants, ou de prestataire, ou lorsqu'il réalise des transports de substances radioactives sous sa responsabilité.

► Responsabilité civile conventionnelle

Le CEA est couvert par un programme d'assurance responsabilité civile, qui le garantit contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant lui incombent, en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, en vertu du droit applicable, y compris des engagements contractuels souscrits, et résultant d'un acte commis dans l'exercice de ses activités.

► Responsabilité civile automobile

Pour répondre à l'obligation d'assurance responsabilité civile automobile instituée par la loi du 27 février 1958, le CEA fait assurer les véhicules dont il a la garde en sa qualité de propriétaire ou de locataire de longue durée. Nombre de ces véhicules bénéficient également de garanties de dommages. De plus, dans un souci de maîtrise des risques et d'économie, le CEA a mis en place un mécanisme dit de conservation. La police d'assurance garantissant les véhicules du parc du CEA, qu'ils soient en propriété ou pris en location de longue durée, intervient, en règle générale, au-delà d'une franchise annuelle dite conservation. Ce mécanisme permet de conserver à la charge du CEA une partie des frais résultant de sinistres impliquant ses véhicules, tant au plan de la responsabilité civile que des garanties de dommages. La gestion du montant versé au titre de la conservation est confiée à l'assureur qui utilise en priorité cette réserve pour régler les sinistres dans les mêmes conditions que s'ils étaient pleinement assurés, et ce jusqu'à

épuisement de la conservation. Le cas échéant, lorsque le coût annuel des sinistres demeure inférieur à la conservation versée en début d'exercice, le solde non utilisé est restitué de plein droit au CEA. Ce mécanisme permet de réduire très sensiblement les taxes d'assurance, la conservation en étant exonérée.

b) Assurances du patrimoine du CEA

Compte tenu des mesures de sécurité importantes et des moyens de prévention développés sur les centres, liés notamment aux exigences de sécurité nucléaire, le CEA a choisi de ne pas recourir systématiquement à l'assurance de ses matériels, bâtiments et installations, et de se limiter à une externalisation, partielle en montant, des risques identifiés vers les assureurs. En conservant certains de ses risques, ou une partie des risques lorsque le coût de l'assurance est considéré comme trop élevé, le CEA optimise financièrement la gestion de ses programmes d'assurance de dommages aux biens. La politique d'assurance du CEA distingue les dommages causés à ses biens durant la phase de construction d'un ouvrage, puis au cours de la phase d'exploitation de toute nature et lors de l'assainissement, enfin ceux résultant des travaux pendant la phase de démantèlement.

1) Dommages matériels causés en phase construction

Le CEA assure la couverture des risques liés aux opérations de construction d'ouvrage de bâtiment ou de génie civil, que ces travaux relèvent de l'activité nucléaire ou non. Ces garanties donnent au CEA la certitude qu'en cas de sinistre le financement sera trouvé rapidement.

Ainsi, le CEA souscrit une assurance tous risques chantier (bâtiments) et tous risques montage essais (équipements), pour le compte de tous les participants à l'ouvrage, lorsque l'opération de construction dépasse un montant fixé à 2 M€. Ce type de police garantit les dommages matériels de caractère accidentel affectant les travaux de bâtiment, de génie civil ou de procédé pendant la période de construction jusqu'à sa réception. Elle garantit également en option les dommages causés aux existants dans le cadre de travaux de rénovation par exemple, ou lorsqu'il y a des bâtiments avoisinants.

En ce qui concerne la couverture des dommages survenant après la réception de l'ouvrage, le CEA met en place, pour les opérations dépassant 2 M€, une assurance dommages ouvrage ou, s'agissant des ouvrages de génie civil, une police d'assurance décennale.

2) Dommages causés aux biens en phase exploitation

Le CEA dispose de plusieurs polices d'assurance multirisque industrielle qui couvrent l'ensemble des biens meubles et immeubles dont la valeur est déclarée à ses assureurs chaque année (bâtiments, matériels, machines et équipements y compris les installations nucléaires de base), dont le CEA est propriétaire, locataire, utilisateur ou détenteur à quelque titre que ce soit.

Sont garantis, aux clauses et conditions de ces polices, les dommages matériels consécutifs à l'incendie, la foudre, l'explosion, l'effondrement, la catastrophe naturelle, le dégât des eaux, l'acte de terrorisme et de sabotage, ainsi que, sous certaines conditions, les dommages nucléaires consécutifs à un accident de criticité, une contamination ou une irradiation.

Des visites de prévention des risques incendie et risques annexes sont organisées par le service des assurances en liaison avec les assureurs sur les installations du CEA. Ces visites ont pour objet d'identifier les principaux potentiels de danger et permettent d'évaluer les systèmes de détection incendie notamment au regard des normes en vigueur. Les ingénieurs prévention des compagnies d'assurance émettent des recommandations afin d'améliorer l'état des installations au regard des risques identifiés. Par ailleurs, la police multirisque industrielle nucléaire garantit également l'ensemble des opérations d'assainissement et de démantèlement réalisées sous le référentiel de sûreté exploitation, préalablement à la parution au Journal officiel, du décret de démantèlement de l'installation pour les installations civiles ou son équivalent pour les installations militaires. Le programme d'assurance du CEA comprend également des polices d'assurance de dommages adaptées spécialement à la couverture des matériels, machines et équipements qu'il détient.

Il s'agit notamment des polices bris de machines, tous risques informatiques (matériels détenus par le CEA que ce soit en pleine propriété, leasing ou location) et tous risques transports.

3) Dommages matériels causés en phase démantèlement

Le CEA assure la couverture des risques liés aux opérations de démantèlement après parution au Journal officiel du décret de démantèlement d'une installation ou du changement du référentiel de sûreté.

Ainsi, le CEA souscrit une assurance tous risques chantier démantèlement, lorsque l'opération de démantèlement dépasse le seuil de 2 M€, pour le

compte de tous les participants à la réalisation des travaux, sans recours de l'assureur contre eux, ce qui permet au CEA de bénéficier, en cas de sinistre, d'un financement rapide et complet.

c) Assurances de personnes

Le CEA souscrit au bénéfice de ses salariés des polices d'assurances invalidité et décès à adhésion obligatoire et facultative.

S'agissant du régime de couverture obligatoire, les garanties souscrites ont principalement pour objet le versement :

- d'un capital au(x) bénéficiaire(s) en cas de décès du salarié,
- d'une rente éducation en faveur des enfants à charge,
- d'une rente en cas d'invalidité versée au salarié en complément de celle de la Sécurité sociale.

Des garanties et prestations d'assistance, ainsi que le versement de capitaux sont prévus en cas d'accidents corporels survenus en cours de mission en France ou à l'étranger.

Le CEA propose également des polices à adhésion facultative telles l'assurance des prêts, l'assurance décès/invalidité, l'assurance des retraités et celle des expatriés et des impatriés.

S'agissant de la garantie des expatriés/impatriés, il s'agit d'une couverture qui a pour but de couvrir les frais médicaux des salariés CEA se rendant à l'étranger et des collaborateurs étrangers venant travailler en France pour le compte du CEA. Le CEA dispose de deux types de couverture : une pour les courtes missions (moins de 3 mois) et une pour les longues missions (plus de 3 mois).

NOTE 31 - ÉTATS FINANCIERS PUBLIÉS DANS LE CADRE DE L'ARRÊTÉ DES COMPTES 2024
(Dans le cadre de la modernisation des états financiers comme décrit dans les principes comptables)

COMPTE DE RÉSULTAT - PRODUITS	31.12.2024	31.12.2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Produits d'exploitation	459,3	473,7
• Ventes	13,8	15,5
• Travaux	275,9	266,6
• Prestations de service	169,5	191,6
MONTANT NET	459,3	473,7
Production stockée	433,4	133,8
• En cours de production de biens	81,3	169,1
• En cours de production de services	352,1	-35,3
• Produits finis		
Production immobilisée	40,6	53,5
Recette budgétaire d'exploitation	2 490,6	2 459,2
Subvention d'exploitation	375,5	307,6
Reprises sur provisions (et amortissements)	825,7	788,2
Reprises sur subventions d'équipement reçues de l'État	568,8	525,3
Reprises sur subventions d'équipement reçues des tiers	66,4	59,7
Transferts de charges	9,0	9,0
Autres produits	40,8	34,8
TOTAL	5 309,9	4 844,7
PRODUITS FINANCIERS	1 497,9	1 711,2
De participations et créances rattachées	57,1	6,9
De créances diverses de l'actif immobilisé	0,0	0,0
Autres intérêts et produits assimilés	1 101,3	1 307,8
Reprises sur provisions	338,0	392,8
Différences positives de change	1,6	3,7
PRODUITS EXCEPTIONNELS	27,1	86,7
Sur opérations de gestion	3,0	10,2
Sur opérations en capital :		
• Produits des cessions d'éléments d'actif	0,7	0,6
• Reprises sur subventions d'équipement reçues de l'État	22,8	75,3
• Autres	0,0	0,1
Reprises sur provisions et transferts de charges	0,6	0,7
PRÉLEVEMENT DE L'EXERCICE DU FONDS DE DOTATION	153,3	212,2
TOTAL GÉNÉRAL	6 988,2	6 854,8

(en millions d'euros)

COMPTE DE RÉSULTAT - CHARGES	31.12.2024	31.12.2023
CHARGES D'EXPLOITATION		
Consommations de l'exercice en provenance de tiers	2 760,1	2 521,6
Achats stockés d'approvisionnements :		
• Matières premières	11,2	21,9
• Autres approvisionnements	20,0	14,1
Variation des stocks d'approvisionnements	2,3	-19,7
Achats de sous-traitance	763,6	694,9
Achats non stockés de matières et fournitures	672,0	589,0
Services extérieurs :		
• Personnel extérieur	46,5	46,5
• Loyers en crédit-bail		
• Autres	1 244,5	1 175,0
Impôts, taxes et versements assimilés	299,9	209,4
Sur rémunérations	99,0	93,5
Autres	200,9	115,9
Charges de personnel	1 728,9	1 696,4
Salaires et traitements	1 219,4	1 202,1
Charges sociales	509,5	494,3
Dotations aux amortissements et aux provisions	698,0	633,3
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	630,9	586,6
Sur immobilisations : dotations aux provisions	11,2	5,7
Sur actif circulant : dotations aux provisions	10,4	19,8
Pour risques et charges : dotations aux provisions	45,6	21,1
Autres charges	6,8	5,8
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	0,1	0,1
TOTAL	5 493,9	5 066,4
CHARGES FINANCIÈRES	1 435,0	1 695,3
Dotations aux provisions	1 096,0	1 302,9
Intérêts et charges assimilées	336,7	388,7
Différences négatives de change	2,2	3,6
CHARGES EXCEPTIONNELLES	59,0	93,1
Sur opérations de gestion	36,0	17,5
Sur opérations en capital :		
• Valeurs comptables des éléments immobilisés et financiers cédés	22,8	75,3
• Autres	0,2	0,4
Dotations aux amortissements et aux provisions		
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	0,4	0,0
AFFECTATION DE L'EXERCICE AU FONDS DE DOTATION		
TOTAL GÉNÉRAL	6 988,2	6 854,8

(en millions d'euros)

ACTIF	2024			2023
	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	316,6	271,1	45,4	45,4
Droits de stockage et autres immobilisations incorporelles	36,5	23,6	12,9	13,2
Immobilisations incorporelles en cours	45,5		45,5	29,9
Avances et acomptes	0,0		0,0	0,0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	249,8	164,3	85,5	79,5
Constructions	3 815,3	2 797,2	1 018,2	966,8
Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 278,5	6 902,7	4 375,9	4 086,9
Autres	432,2	358,0	74,2	72,8
Immobilisations corporelles en cours	5 361,7	0,5	5 361,3	5 123,8
Avances et acomptes	160,0		160,0	203,8
Actif de démantèlement tiers	12,9		12,9	12,3
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	203,2		203,2	203,2
Créances rattachées à des participations	3,4		3,4	7,0
Actifs dédiés	258,1	2,5	255,6	
Prêts	2,4		2,4	2,5
Autres	2,7		2,7	2,7
TOTAL I	22 178,9	10 519,8	11 659,1	10 849,9
STOCKS ET EN COURS				
Matières premières et autres approvisionnements	3 525,0	34,3	3 490,7	3 493,1
En-cours de production (biens et services)	1 805,9		1 805,9	1 504,1
Produits intermédiaires et finis	1 020,1		1 020,1	1 039,0
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	63,0		63,0	36,6
CRÉANCES D'EXPLOITATION				
Créances clients et comptes rattachés	463,5	33,8	429,6	511,3
Autres	294,0		294,0	368,1
CRÉANCE SUR L'ÉTAT	23 049,8		23 049,8	20 621,3
CRÉANCES DIVERSES	724,8		724,8	652,1
DISPONIBILITÉS ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	809,4		809,4	824,9
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	34,8		34,8	32,9
TOTAL II	31 790,6	68,1	31 722,0	29 083,4
ÉCARTS DE CONVERSION – ACTIF (III)	0,6		0,6	0,1
DIMINUTION CRÉANCE ÉTAT – ACTIF (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	53 969,6	10 588,0	43 381,6	39 933,5

(en millions d'euros)

PASSIF	2024	2023
FONDS DE DOTATION		
Fonds de dotation reçu de l'État	7 828,5	7 551,4
Subventions d'équipement reçues de l'État	9 041,3	8 535,5
Solde des exercices antérieurs	- 1 203,0	- 995,8
Solde de l'exercice	- 153,3	- 212,2
Sous-total	15 513,4	14 878,9
SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT ET CONTRIBUTIONS REÇUES DES TIERS	2 214,2	2 071,0
TOTAL I	17 727,6	16 949,9
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour opérations de fin de cycle	22 997,7	20 565,8
Autres provisions pour risques et charges	108,3	106,8
TOTAL II	23 106,0	20 672,6
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,0	2,5
Emprunts et dettes financières divers	8,1	8,3
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN COURS	6,6	5,1
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	902,4	803,9
Dettes fiscales et sociales	448,4	411,5
Autres	5,6	7,7
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	510,9	574,0
Autres	542,6	391,3
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	123,2	106,5
TOTAL III	2 547,9	2 310,6
ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (IV)	0,1	0,3
AUGMENTATION CRÉANCE ÉTAT - PASSIF (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	43 381,6	39 933,5

(en millions d'euros)

10 sites CEA en France

1 Siège social

Centres d'étude civils

2 Paris-Saclay
établissements de
Fontenay-aux-Roses et Saclay

3 Grenoble

4 Marcoule

5 Cadarache

Centres d'étude pour les applications militaires

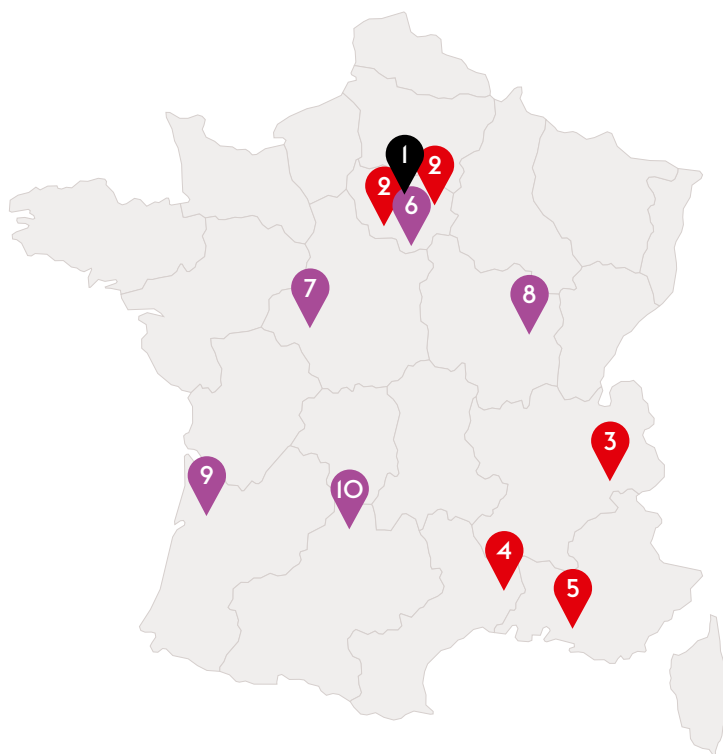
6 DAM Île-de-France

7 Le Ripault

8 Valduc

9 Cesta

10 Gramat



Commissariat à l'énergie atomique
et aux énergies alternatives
91191 Gif-sur-Yvette cedex

www.cea.fr